

**Rapports
des Groupes
d'action
des
intervenants**

octobre 2007

Introduction

Rapport du Groupe d'action des intervenants sur la commercialisation

Rapport du Groupe d'action des intervenants de la récolte de l'Est

Rapport du Groupe d'action des intervenants de la récolte du Sud

Rapport du Groupe d'action des intervenants sur la transformation

Rapport du Groupe d'action des intervenants sur la Gouvernance

Profil de l'industrie

Introduction

Le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick a été créé en octobre 2006 sous l'administration libérale du premier ministre Shawn Graham, qui en a confié la direction à M. Rick Doucet. À son entrée en fonction, celui-ci a lancé une série de consultations directes avec des représentants du secteur des pêches de la province, qui ont abouti au Sommet sur les pêches tenu en février 2007 et animé par lui, M. Doucet, et le ministre de Pêches et Océans Canada, M. Loyola Hearn.

À la fin du sommet, M. Doucet a proposé un plan d'action qui prévoyait l'établissement de groupes d'action des intervenants pour la commercialisation, la récolte (Est et Sud), la transformation et la gouvernance et qui aurait pour mandat d'examiner les enjeux soulevés au Sommet sur les pêches, d'établir un ordre de priorité pour y donner suite et de recommander des mesures particulières pour les traiter. Il s'est également engagé à mettre sur pied un *Cadre de renouveau pour les pêches* qui fournirait une vision et une stratégie à long terme pour le renouveau de l'industrie des pêches au Nouveau-Brunswick.

Le secteur des pêches contribue encore pour beaucoup à la croissance économique et au bien-être social du Nouveau-Brunswick, surtout dans les collectivités rurales et côtières. En 2006, les exportations de poissons et de fruits de mer ont dépassé les 795 millions de dollars, ce qui a permis au Nouveau-Brunswick de maintenir sa quatrième place parmi les exportateurs de poissons et de fruits de mer au Canada. La production totale estimative de produits de la mer s'établissait à 1,1 milliard dollars en 2006.

Le secteur des produits de la mer procure plus de 12 000 emplois directs aux Néo-Brunswickois, surtout dans la récolte et la transformation. De plus, les secteurs des transports, de la fabrication et d'autres industries dépendent des pêches pour maintenir des milliers de possibilités d'emplois indirects. Une description plus détaillée de l'incidence économique des pêches au Nouveau-Brunswick est présentée dans le document [Profil de l'industrie](#).

Groupes d'action des intervenants

On a mis sur pied cinq groupes d'action des intervenants, formés chacun de huit à 20 membres. Au total, 50 représentants de l'industrie ont participé à ces groupes d'action. Des représentants du ministère des Pêches, d'autres ministères provinciaux, et de Pêches et Océans Canada faisaient également partie de chaque groupe pour fournir une aide et une expertise particulière à l'égard des politiques et programmes gouvernementaux. Le personnel du ministère des Pêches a fourni le soutien logistique aux groupes d'action des intervenants. Les recommandations des groupes d'action serviront de base à l'élaboration d'un *Cadre de renouveau pour les pêches*.

Durant les délibérations des groupes d'action des intervenants, on a convenu que le consensus, même s'il était souhaitable, ne serait pas toujours possible en raison du fait que les divers secteurs ont des points de vue et des intérêts variables et parfois divergents. Quand il se présentait des positions divergentes, on demandait aux participants de déterminer les implications de diverses recommandations ainsi que les personnes ou groupes qui en subiraient les conséquences, et de souligner les problèmes qu'ils pourraient avoir. Cette information a été incluse pour faire en sorte que les gouvernements aient une connaissance pondérée des enjeux et qu'ils puissent prendre des décisions bien éclairées au mieux des intérêts de l'industrie.

On ne peut exagérer la valeur de la contribution des membres des groupes d'action des intervenants dans le processus. Tout au long des mois de consultation, les membres ont été ouverts, engagés et honnêtes dans l'intérêt qu'ils ont manifesté pour les buts du processus et pour l'amélioration de la viabilité à long terme de l'industrie des pêches et des produits de la mer du Nouveau-Brunswick.

Rapports finals

Au terme de plusieurs réunions tenues entre mai et septembre 2007, les groupes d'action des intervenants ont achevé leurs rapports individuels. Il importe de préciser que ces cinq rapports renferment les recommandations de l'industrie, et non celles des gouvernements. L'entière propriété de ces rapports, et les recommandations connexes, appartiennent aux représentants de l'industrie qui ont signé chacun des rapports.

Les rapports finals des cinq groupes d'action des intervenants sont désormais accessibles au public afin de permettre à tous les intervenants de communiquer leurs points de vue en ce qui concerne les recommandations présentées.

Les intervenants sont priés de transmettre leurs **observations par écrit** au ministère des Pêches au plus tard le 9 novembre 2007, à l'adresse suivante :

Commentaires sur les rapports des Groupes d'action des intervenants

Ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

ou

Courriel : renouveaudespeches@gnb.ca

ou

Télécopieur : 506-462-5929

On peut obtenir les rapports des groupes d'action des intervenants en communiquant à l'adresse indiquée ci-dessus, en s'adressant à l'un des bureaux régionaux du Ministère ou en visitant le site Web du Ministère, à l'adresse www.gnb.ca; mot clé « Pêches ».

Cadre de renouveau pour les pêches

En se fondant sur les rapports des groupes d'action des intervenants et sur les observations de l'industrie, le Ministère établira un *Cadre de renouveau pour les pêches* qui exposera les stratégies et les priorités recommandées par l'industrie et le gouvernement pour traiter les enjeux concurrentiels internationaux qui nous interpellent. Le Cadre de renouveau devrait être présenté au gouvernement avant la fin de l'année, afin que celui-ci puisse prendre en considération les processus d'orientation, de planification et de budgétisation pour l'année financière 2008-2009.

RAPPORT DU GROUPE D'ACTION DES INTERVENANTS
SUR LA COMMERCIALISATION

PRÉSENTÉ AU
MINISTRE DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ET
AU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS CANADA

LE 30 SEPTEMBRE 2007

L'honorable Rick Doucet
Ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick

et

L'honorable Loyola Hearn
Ministre des Pêches et des Océans Canada

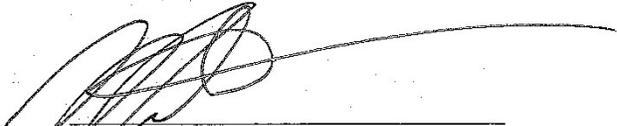
Messieurs les Ministres,

Nous avons eu l'honneur d'être invités à participer au Groupe d'action des intervenants sur la commercialisation et nous vous soumettons respectueusement le rapport suivant.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre haute considération.



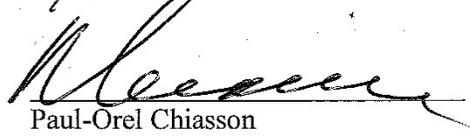
Lynn Alber



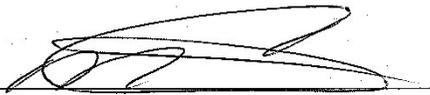
Mike Breau



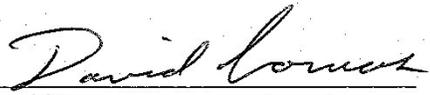
Alan Craig



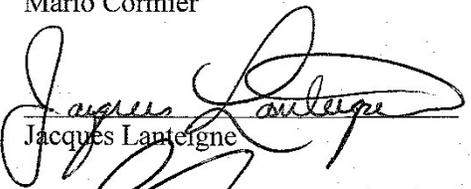
Paul-Orel Chiasson



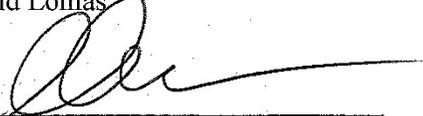
Mario Cormier



David Lomas



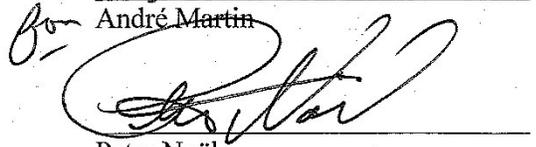
Jacques Lantergne



André Martin



Pierre Nadeau



Peter Noël

GROUPE D'ACTION DES INTERVENANTS SUR LA COMMERCIALISATION

RAPPORT DU 30 SEPTEMBRE

INTRODUCTION

Des questions seront ressorties des consultations et du Sommet des pêches au sujet de l'étiquetage écologique et de la réputation de qualité. Notre industrie doit surmonter divers défis découlant des organismes de réglementation, des distributeurs et des autres gouvernements, raison pour laquelle il est de plus en plus difficile de repérer et de pénétrer de nouveaux marchés, et même de conserver les marchés canadiens. Les exigences relatives aux vérifications de la qualité par des tiers et aux systèmes de traçabilité, et les obligations à l'égard des entreprises qui doivent démontrer la responsabilité écologique, n'en sont que quelques exemples.

La concentration sur le marché des canaux de distribution présente un obstacle qu'il faut éliminer. De plus en plus de nos produits alimentaires sont vendus par moins de distributeurs, de magasins de détail à succursales et de chaînes de restauration. Les marchés s'attendent à un processus stable plutôt qu'à de grandes fluctuations de prix. Les consommateurs recherchent plus d'un produit ou d'une espèce auprès d'un fournisseur, ainsi que de plus grands volumes du produit. Les clients veulent un approvisionnement de produits à longueur d'année d'un fournisseur et non seulement durant la saison des pêches. Par ailleurs, nos marchés sont dominés par les États-Unis (85 %). Cependant, il existe de grandes possibilités de plus grande diversification géographique et de ciblage de plus petits territoires géographiques.

Le Nouveau-Brunswick doit développer et promouvoir une identité des produits de la mer qui distingue les produits des produits de base. Il existe une possibilité dans la promotion des avantages des produits de la mer pour la santé relativement aux autres sources de protéines. La mise au point d'utilisations non traditionnelles et de valeur élevée des produits du poisson et des autres produits de la mer est importante. L'amélioration de la qualité globale du poisson et des produits de la mer contribuera à augmenter la demande pour le produit du Nouveau-Brunswick.

Les obstacles tarifaires et non tarifaires limitent notre potentiel d'étendre et de diversifier nos marchés internationaux. Les entraves au commerce interprovincial nuisent aux échanges de poisson et de produits du poisson entre les provinces et réduisent la compétitivité de l'industrie canadienne.

L'industrie est à la recherche de diverses compétences et a des besoins variés en ce qui concerne la commercialisation. Tous les partenaires doivent déployer des efforts de commercialisation plus cohérents afin que tous nos efforts soient plus efficaces.

1 EXPANSION DES AFFAIRES

L'initiative d'expansion des affaires vise à doter les secteurs de la transformation et des pêches du Nouveau-Brunswick des programmes et du leadership dans les domaines de l'expansion des affaires qui contribueront à la compétitivité globale.

1.1 Soutien amélioré aux foires commerciales

Contexte – Chaque année, le personnel du ministère des Pêches participe au salon des fruits de mer de Boston, où il monte un stand et parraine une réception pour promouvoir les produits du Nouveau-Brunswick. Notre industrie juge que cette exposition réussit avec beaucoup d'efficacité à attirer de nouvelles affaires. On estime que plus d'activités de représentation semblables par le ministère des Pêches auraient une très grande valeur pour l'industrie.

Actuellement, les membres de l'industrie reçoivent l'information du ministère avant chaque foire commerciale. Cependant, il n'est pas possible, à partir de cette information, de déterminer à quoi s'attendre de chaque événement, et de permettre ainsi aux membres de l'industrie de décider d'y assister ou non.

Recommandation – Le ministère des Pêches devrait offrir un soutien amélioré aux foires commerciales, dont plus d'information aux membres de l'industrie sur ce à quoi ils peuvent s'attendre de chaque salon et sur la présence générique du ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick. Le ministère devrait monter un stand pour promouvoir l'ensemble de l'industrie des produits de la mer du Nouveau-Brunswick, à part le salon des fruits de la mer de Boston, et mieux cibler la planification avant chaque foire qui a été choisie.

Considérations – Il devrait y avoir également plus de possibilités d'exposition pour l'industrie des produits de la mer du Nouveau-Brunswick. Ce serait avantageux s'il y avait plus d'activités de planification préalable, de concert avec les délégués commerciaux pour chaque foire commerciale qui a été choisie.

1.2 Programme d'aide au commerce et Programme d'aide technique

Contexte – Dans le cadre du volet des produits de la mer du Programme d'aide au commerce, le ministère offre actuellement un financement à l'industrie pour assister aux foires commerciales ou participer à des missions commerciales d'expansion des marchés internationaux. Les objectifs du programme sont d'offrir une aide à frais partagés aux compagnies qui attendent de participer à des foires commerciales ou à des missions commerciales et une aide aux compagnies qui veulent inviter des acheteurs au Nouveau-Brunswick. Cette aide comprend le partage des frais associés aux tarifs aériens et à l'octroi d'indemnités journalières.

Les pêcheurs veulent également être mieux informés au sujet des marchés et sont intéressés à encourager une plus grande diversification des produits afin de prévoir la viabilité de nos collectivités côtières. Des liens plus étroits seront créés avec les autres secteurs de l'industrie si on offre plus de possibilités d'établir des rapports avec les autres secteurs de l'industrie.

Recommandation – Le Programme d'aide au commerce et le Programme d'aide technique devraient être améliorés afin de partager les frais des membres de l'industrie du Nouveau-Brunswick qui assisteront aux foires commerciales ou qui participeront à des missions commerciales d'expansion des marchés. Le ministère devrait également organiser d'autres missions sous son égide dans les marchés ciblés (soit la Chine 2006, et Cuba 2007).

Considérations – Un financement accru du ministère sera nécessaire pour donner suite à ces recommandations, pour régler les coûts accrus associés à la planification préalable et pour offrir une plus grande aide à l'industrie afin d'assister à plus de foires. L'industrie sera ainsi plus en mesure de participer aux foires commerciales et aux missions technologiques, augmentant ainsi l'exposition aux marchés et l'établissement de contacts à des fins d'exportation.

Le gouvernement doit s'assurer que tous bénéficient d'un accès équitable aux programmes. Étant donné que certaines entreprises ont recours aux services de courtiers pour commercialiser leurs produits, il faudrait envisager de voir à ce que les courtiers qui assistent à des foires commerciales au nom d'entreprises néo-brunswickoises, puissent également bénéficier d'une aide.

1.3 Planification et recherche

Contexte – Il est important de recueillir des renseignements sur les marchés potentiels afin de déterminer quels voyages seraient les plus avantageux à des segments déterminés dans le cadre du programme gouvernemental. Cela pourrait être utile d'avoir de l'information sur les marchés possibles et sur ce qui est fait dans les autres administrations gouvernementales au Canada.

Recommandations

- a) Le ministère des Pêches devrait mieux cibler la planification et améliorer les activités de recherche avant de sélectionner les participants et d'assister aux foires commerciales et aux événements promotionnels, dont une planification préalable avec les délégués commerciaux.
- b) On devrait faire des études et des recherches sur les modèles d'expansion des marchés qu'utilisent les autres administrations gouvernementales.

Considérations – Le groupe consultatif sur l'expansion des marchés recommandé ci-dessous peut jouer un rôle important à cet égard, de concert avec le personnel du ministère.

1.4 Événements promotionnels ciblés

Recommandation – Le ministère des Pêches devrait offrir une aide pour promouvoir et mettre en évidence les produits de la mer sur des marchés ciblés en s'associant avec des représentants commerciaux et des fournisseurs de produits de la mer du Nouveau-Brunswick dans des activités promotionnelles. La promotion des avantages pour la santé des produits de la mer peut être une caractéristique commerciale.

Considérations – Une amélioration de l'accès aux programmes actuels permettrait d'éviter de dédoubler ce qui a déjà été fait. Le gouvernement joue surtout un rôle dans les programmes génériques. Les efforts pourraient porter sur une espèce, cependant le gouvernement devrait s'abstenir de cibler une compagnie; l'aide dans le cadre de ce programme ciblera l'ensemble de l'industrie. On devrait envisager en même temps l'exploration des créneaux de marché, en particulier au pays. Cela devrait offrir des possibilités de former des partenariats innovateurs dans l'industrie dans le but de promouvoir les produits de la mer du Nouveau-Brunswick.

1.5 Groupe consultatif sur l'expansion des marchés

Contexte – Comme il est indiqué ci-dessus, l'industrie tirerait avantage d'une meilleure planification préalable aux foires et aux missions commerciales, d'une planification de l'expansion des marchés et d'être mieux informée au sujet de ce à quoi elle peut s'attendre de sa participation avant de prendre ces décisions.

Recommandation – Le ministère des Pêches devrait établir un groupe consultatif formé de représentants des pêcheurs, des transformateurs et des spécialistes du marketing, ainsi que du gouvernement, pour aider à planifier l'expansion des marchés et à choisir les missions dans les marchés nouveaux (d'expansion) et actuels (de promotion).

Considérations – Dans le cadre de son mandat, le groupe consultatif devrait envisager d'établir un but commun pour les participants à chaque mission.

2 ACTIVITÉS INNOVATRICES D'EXPANSION DES MARCHÉS

Les activités innovatrices d'expansion des marchés visent à améliorer la position et la présence du Nouveau-Brunswick sur le marché des produits de la mer par : 1) un leadership et des activités innovatrices d'expansion des marchés; 2) une aide à l'industrie afin de relever les défis associés à la chaîne d'approvisionnement; 3) une amélioration de la disponibilité des produits à longueur d'année; et 4) une stabilisation des prix.

2.1 Aide aux stratégies commerciales de l'industrie

Contexte – L'industrie a besoin d'une aide plus grande du gouvernement du côté de la recherche de renseignements sur les marchés éventuels et des stratégies d'expansion pour attirer ces marchés et y accéder. On recherche la collaboration des divers secteurs de l'industrie pour mettre au point un produit de meilleure qualité qui permettra aux producteurs d'être plus concurrentiels.

Recommandation – Le ministère des Pêches devrait appuyer les stratégies commerciales de l'industrie et offrir une aide à frais partagés (gouvernements provincial et fédéral, et industrie) aux compagnies, aux associations et aux divers partenaires de l'industrie du Nouveau-Brunswick afin d'élaborer des stratégies de commercialisation, des études de marché et des recherches innovatrices, tant pour les nouveaux marchés que pour les marchés actuels.

Considérations – Une meilleure compréhension des exigences commerciales et des marchés internationaux permettra à l'industrie de mieux se positionner par rapport à ses concurrents. Cependant, cela ne règle pas la question que l'industrie, bien souvent, ne soit pas capable de conserver des produits en stock pendant de longues périodes afin de pénétrer des marchés à long terme.

2.2 Matériel publicitaire

Contexte – Nous sommes bien servis par une certaine association à l'identité canadienne, dans le sens que le Canada est un fournisseur sûr de produits de la mer qui est doté d'un bon système d'inspection. En même temps, l'industrie des produits de la mer du Nouveau-Brunswick doit se concentrer sur ce qu'elle fait bien. Nous travaillons dur, avons de bonnes habitudes de travail et offrons un produit de qualité. Un créneau de marché ou un marché à plus petite échelle pourrait mieux se prêter à la différenciation.

Recommandations

- a) Le ministère des Pêches a besoin de matériel publicitaire supplémentaire. Le financement à frais partagés (les gouvernements provincial et fédéral, et l'industrie) devrait être offert pour le développement de l'image des produits de la mer du Nouveau-Brunswick, le développement d'une identité des produits de la mer du Nouveau-Brunswick et l'élaboration de matériel publicitaire pour le ministère.
- b) Le financement à frais partagés (gouvernements provincial et fédéral et l'industrie) devrait être offert également à l'industrie afin qu'elle puisse élaborer du matériel publicitaire.

Considérations – Il est important de continuer de se concentrer sur la qualité des espèces qui ont besoin d'être améliorées. On s'attend à ce que les nouveaux marchés attirent un produit de qualité améliorée provenant des pêcheurs.

Dans certains cas, nous ne voulons pas être associés à l'image canadienne, car notre produit du Nouveau-Brunswick est supérieur à celui d'autres provinces.

2.3 Connaissances spécialisées

Contexte – L'industrie a de la difficulté à accéder aux renseignements dont elle a besoin au sujet de divers marchés potentiels afin d'évaluer le bien-fondé de poursuivre des possibilités à ces endroits. Elle demande que les gouvernements assument la responsabilité de fournir les renseignements nécessaires.

Recommandation – De concert avec ses partenaires (soit l'industrie et les organismes fédéraux), le ministère des Pêches devrait assumer la responsabilité de transmettre les connaissances spécialisées sur les marchés potentiels, les exigences commerciales, les exigences en matière de certification, les tarifs et l'étiquetage.

Considérations – Dans le cadre de cette initiative, le ministère et l'industrie

devraient tenir compte des experts fédéraux et des divers consulats dans le monde entier comme sources d'information. D'autres ressources seront nécessaires au ministère des Pêches.

3 AIDE AUX DÉFIS STRATÉGIQUES DE L'INDUSTRIE

L'objectif est de s'assurer que l'industrie peut accéder à une aide pour relever les défis stratégiques dans le secteur de la transformation des produits de la mer au Nouveau-Brunswick.

3.1 Aide pour régler les problèmes de l'industrie

Contexte – Une aide financière à tous les secteurs est importante. On a souvent besoin d'investissements pour se conformer aux diverses normes fixées pour accéder à divers marchés internationaux. Les installations des usines des transformateurs primaires ont souvent besoin d'améliorations afin de satisfaire aux exigences de certification.

Recommandation – Le ministère des Pêches devrait offrir, de concert avec les autres organismes, une aide à frais partagés pour régler les problèmes actuels de l'industrie ayant trait à la qualité, à la viabilité, à la durabilité, à la traçabilité et à la certification dans la certification des produits de la mer.

Considérations – L'industrie sera mieux en mesure de satisfaire aux exigences commerciales ayant trait à la qualité et à la traçabilité. Les améliorations faites dans les usines afin de satisfaire à certaines exigences de certification ne sont parfois pas admissibles à une aide financière.

3.2 Activités de développement de nouveaux produits

Contexte – À quelques exceptions près, l'industrie du Nouveau-Brunswick n'a pas une présence directe sur le marché et n'est donc pas bien positionnée pour saisir les nouveaux débouchés. Nous ne disposons pas assez de connaissances courantes au sujet des débouchés sur les marchés des produits biologiques, par exemple.

La prospection de nouveaux marchés et les investissements dans l'innovation afin de tenter de pénétrer ces marchés peuvent se révéler coûteux et risqués, car il est possible que ces investissements ne donnent aucun rendement au bout du compte.

Recommandation – Les agences de développement devraient être encouragées à offrir une plus grande aide à frais partagés pour les activités de développement de nouveaux produits, la recherche et le développement, et l'utilisation des sous-produits, la bioéconomie et l'innovation.

Considérations – Une industrie plus diversifiée qui dépend moins des produits de base sera le gage d'une plus grande compétitivité. L'utilisation des produits biologiques et la réduction des déchets auront des impacts positifs sur l'environnement.

3.3 Développement technologique, recherche et développement

Contexte – Il faut que les opérations soient viables dans le secteur de la transformation pour justifier des investissements dans le développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies. Une meilleure utilisation de l'infrastructure de la transformation s'impose. Si elle était mieux en mesure de s'adapter à une saison de transformation plus longue, l'industrie serait plus attrayante pour la main-d'œuvre. Il faut augmenter les investissements dans la recherche et la commercialisation.

Recommandation – Les agences de développement (dont le ministère des Pêches) devraient être encouragées à offrir une plus grande aide à frais partagés au développement technologique, et à la recherche et au développement. Les fonds peuvent être utilisés pour réunir d'autres fonds du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et du Centre canadien d'innovations des pêches (CCIP).

Considérations – Un plus grand nombre d'activités de développement technologique pourrait, dans bien des cas, amener l'industrie à changer sa façon habituelle de faire des affaires, ce qui augmenterait la productivité et, du coup, la compétitivité.

4 REVENDEICATION

Le ministère joue un rôle principal dans la revendication d'améliorations à l'industrie des produits de la mer du Nouveau-Brunswick. Il faut améliorer ces activités à l'appui des besoins de l'industrie.

4.1 Revendication

Recommandations – Il est recommandé que le ministère des Pêches revendique davantage dans les secteurs suivants :

- a) Travailler plus étroitement avec les délégués commerciaux fédéraux pour qu'ils connaissent mieux l'industrie et les produits du Nouveau-Brunswick;
- b) Revendiquer, au minimum, un représentant pour le Nouveau-Brunswick à la Table ronde sur la chaîne de valeur des fruits de mer – dont il doit faire partie – car c'est là qu'on obtient de l'information sur les obstacles au commerce, le CCIP, les obstacles non-tarifaires, etc.;
- c) L'industrie doit fournir de l'information au ministère des Pêches sur les obstacles au commerce auxquels elle se heurte afin que le personnel du ministère puisse s'assurer de soumettre ces problèmes aux discussions portant sur le commerce;
- d) Revendiquer des améliorations à l'infrastructure stratégique afin de répondre à la qualité et aux normes internationales [financement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et d'Entreprises Nouveau-Brunswick];

- e) Militer auprès de l'APECA en faveur de divers éléments de financement ayant trait au commerce, comme les programmes d'aide au commerce et d'aide technique, l'aide visant les questions liées au commerce dans l'industrie, les activités de développement de nouveaux produits, le développement de la technologie, et la recherche et le développement, ainsi que le soutien aux stratégies de développement des marchés de l'industrie;
- f) Revendiquer le rétablissement de programmes de subventions conditionnelles comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI);
- g) Revendiquer le rétablissement de l'accès du Nouveau-Brunswick au financement fédéral dans le cadre du CCIP et tout autre programme fédéral qui aiderait la commercialisation des produits de la mer;
- h) Revendiquer afin que le gouvernement fédéral soit plus réceptif afin de répondre aux besoins de l'industrie

Considérations – Des activités de revendication accrues devraient mieux positionner le Nouveau-Brunswick dans les négociations que le gouvernement fédéral entreprend pour les échanges commerciaux du Canada.

Une meilleure relation avec les délégués commerciaux devrait se traduire par un meilleur accès aux renseignements sur les marchés cibles et sur les créneaux de marché. En étant mieux informés sur le Nouveau-Brunswick, les délégués commerciaux seraient mieux en mesure de représenter les intérêts, les produits et les capacités de la province.

Un meilleur accès aux renseignements sur le commerce, les tarifs, les programmes d'aide financière, les promotions et les événements commerciaux qui sont prévus par le gouvernement fédéral offrirait de meilleures possibilités aux fournisseurs du Nouveau-Brunswick.

À cause du dysfonctionnement au gouvernement fédéral pour ce qui est des pêches, problème qui touche plusieurs ministères, le Nouveau-Brunswick est défavorisé à l'égard des questions liées à la politique commerciale. L'industrie a besoin de l'assurance que le gouvernement du Nouveau-Brunswick soulève les préoccupations au gouvernement fédéral pour coordonner les diverses structures fédérales. Si on mettait davantage l'accent sur l'approche « de la mer au consommateur », cela pourrait permettre de mieux coordonner ces efforts.

L'établissement d'une association provinciale qui s'attache spécifiquement à obtenir des fonds pour le CCIP au Nouveau-Brunswick afin d'appuyer la croissance de notre marché, pourrait être envisagé.

5 INSTALLATIONS PUBLIQUES D'ENTREPOSAGE

Il est possible d'améliorer la viabilité de l'industrie en s'assurant qu'elle est capable de fournir le produit et donc d'accéder aux marchés à longueur d'année. Cependant, la disponibilité des installations d'entreposage dans la province, sous froid et autres, présente un défi constant à nos transformateurs.

5.1 Étude de faisabilité

Contexte – On reconnaît qu'on ne dispose pas assez d'installations d'entreposage au Nouveau-Brunswick et que cette pénurie empêche les fournisseurs de répondre aux besoins des marchés (soit un approvisionnement à longueur d'année). On n'a pas cherché à déterminer quels sont les besoins au juste et où serait le meilleur endroit pour disposer de ces installations. Il est important d'avoir la capacité de réfrigération pour développer de nouveaux produits et des co-produits de la mer afin de pouvoir entreposer des quantités importantes.

Recommandation – De concert avec l'industrie, le ministère des Pêches devrait mener une étude de faisabilité et élaborer une analyse coûts-avantages pour déterminer comment nous pourrions offrir un entreposage central (congelé, sous froid et autres) à l'industrie. Cette étude comportera un inventaire de la capacité actuelle et des options relatives à la construction, à la propriété et au fonctionnement.

Considérations – Tous ne sont pas du même avis lorsqu'il est question de déterminer qui devrait être responsable de payer le coût de la construction et du fonctionnement des installations d'entreposage. Certains indiquent que cela pourrait partiellement une responsabilité du gouvernement. Cependant, l'étendue de cette responsabilité pourrait être remise en question. En outre, si plus d'installations d'entreposage sont disponibles, on aura de la difficulté à financer les stocks. Il pourrait donc également se révéler nécessaire de considérer des mécanismes de financement de ces coûts. Il va falloir établir les incidences commerciales, notamment en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), pour déterminer si cela sera perçu comme une subvention.

RAPPORT DU
GROUPE D'ACTION DES INTERVENANTS DE LA RÉCOLTE DE L'EST

PRÉSENTÉ AU
MINISTRE DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ET AU
MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS CANADA

LE 30 SEPTEMBRE 2007

L'honorable Rick Doucet
Ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick

et

L'honorable Loyola Hearn
Ministre des Pêches et des Océans Canada

Messieurs les Ministres,

Nous avons eu l'honneur d'être invités à participer au groupe d'action des intervenants de la récolte de l'Est et nous vous soumettons respectueusement le rapport suivant.

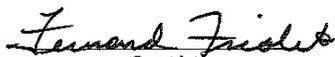
Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre haute considération.


Maryse Chiasson

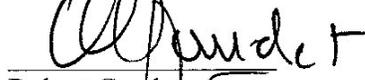

Robert Haché

Reginald Comeau

Paul-Aimé Mallet

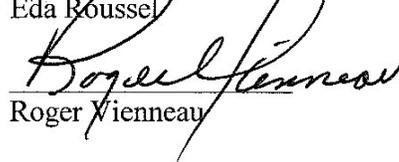

Fernand Frilet

Emmanuel Moyen


Robert Gaudet


Eda Roussel


Gastien Godin


Roger Vienneau

Introduction

Le groupe d'action des intervenants de la récolte de l'Est aimerait souligner l'importance de cet exercice de consultation qui a été initié par le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick et le ministère des Pêches et des Océans Canada. Les gouvernements ont la responsabilité de valoriser et de promouvoir le secteur des pêches commerciales au Nouveau-Brunswick et de favoriser le dialogue entre les intervenants.

Quoique le résultat à date a été positif, nous voulons mentionner qu'il aurait été préférable d'offrir la possibilité aux associations de choisir les personnes les plus appropriées pour les représenter sur ce comité.

L'exercice aura permis à plusieurs intervenants des différents secteurs de l'industrie d'avoir des échanges dans une atmosphère conviviale.

Le sommet des Pêches du Nouveau-Brunswick a identifié plusieurs enjeux et défis à relever pour le renouveau de l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick. Les principaux enjeux sont: la nécessité d'une plus grande stabilité dans l'accès à la ressource, le besoin de revoir la capacité dans les secteurs de la transformation et la récolte, le besoin de planification des ressources humaines dans les secteurs de la transformation et de la récolte, et la nécessité d'avoir une orientation plus axée sur les marchés.

Le groupe d'action des intervenants de la récolte de l'Est présente ici ses recommandations réparties en trois volets. Le premier volet porte sur l'approche à la gestion. Le second volet porte sur le développement des marchés et l'amélioration de la qualité. Le dernier volet traite des enjeux reliés à la démographie, la relève et la formation.

1. Approche à la gestion

Le groupe d'action des intervenants de la récolte de l'Est est d'avis que toute vision à long terme de la durabilité du secteur des pêches commerciales du Nouveau-Brunswick repose sans équivoque sur la contiguïté de la province aux ressources côtières de ses pêcheurs bonafide de même que sur ses parts historiques de ressources acquises et négociées par ses pêcheurs spécialisés, notamment dans la récolte du crabe des neiges, de la crevette, du hareng, du poisson de fond, du flétan atlantique et du thon.

Les représentants de l'UPM tiennent à préciser que les pêcheurs côtiers ont également négocié et obtenu des parts historiques.

Notre groupe d'action, est d'avis que le cadre de renouveau des pêches du Nouveau-Brunswick devrait prioriser la viabilité à long terme du secteur de la récolte néo-brunswickoise en encourageant la mise en place de mesures qui favoriseront un meilleur équilibre entre la capacité de pêche et les ressources disponibles. Le groupe d'action constate que les principales pêcheries commerciales du Nouveau-Brunswick sont pleinement souscrites ou dans un état de surcapacité.

Les représentants de l'UPM ne sont pas d'accord avec la dernière partie de cet énoncé qui indique que les principales pêcheries commerciales du Nouveau-Brunswick sont pleinement souscrites ou dans un état de surcapacité. Selon les représentants de l'UPM toutes les pêches ne sont pas dans cet état.

Le groupe d'action tient aussi à souligner que le cadre de renouveau des pêches du Nouveau-Brunswick devrait encourager la mise à exécution, par le ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO), de la Phase II du Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada en priorisant l'élaboration d'un cadre décisionnel régissant l'octroi de nouveaux accès aux pêches commerciales.

1.1 Surcapacité dans le secteur de la récolte

Contexte

La viabilité de certaines flottilles nécessite la mise en place des mécanismes de rationalisation afin d'équilibrer la capacité d'exploitation et les ressources disponibles.

Recommandations

- a) Il est recommandé par l'ensemble du comité, que les deux niveaux de gouvernements établissent des programmes gouvernementaux de rationalisation des flottilles dans le besoin, en priorisant les homardières. En poursuivant cette initiative, il faudra s'assurer que les flottilles semi-hauturières qui se sont déjà rationalisées (crabiers, crevettiers, seineurs et poisson de fond) ne soient pas pénalisées par la rationalisation des autres flottilles.

Les représentants de l'UPM s'opposent à la dernière phrase de cette recommandation puisqu'il y voit un risque de perdre des acquis.

- b) Il est recommandé de protéger les parts historiques des pêcheurs traditionnels et des flottilles traditionnelles à l'intérieur d'un seuil (à définir) et au-delà duquel un accès complémentaire ou temporaire peut être accordé dans le respect des parts historiques du Nouveau-Brunswick.

Les représentants de l'UPM ne sont pas d'accord avec cette recommandation. Ceux-ci voient dans une telle mesure, la menace de perdre des acquis.

- c) Il est recommandé de ne pas transférer en permanence sans l'accord des parties en cause, les quotas d'une flottille à une autre puisqu'à long terme, ceci risque d'affaiblir les deux secteurs.

Les représentants de l'UPM ne sont pas d'accord avec cette recommandation.

- d) Il est recommandé de ne pas émettre de nouveaux permis dans une pêche déjà pleinement exploitée.

Les représentants de l'UPM ne sont pas d'accord avec cette recommandation.

- e) Il est recommandé de répartir les ressources supplémentaires qui ne sont pas complètement souscrites aux flottilles les plus en besoin.

- f) Il est recommandé aux deux niveaux de gouvernement, d'encourager des projets d'ensemencement là où la technique connue peut favoriser un accroissement de biomasse commerciale de poissons et de crustacés.

- g) Il est recommandé de favoriser le développement de nouvelles espèces dans le but de diversifier les pêches.

Considérations

Les flottilles semi-hauturières sont d'accord avec un partage temporaire de la ressource lorsque la biomasse le permet et que la rentabilité des flottilles traditionnelles n'est pas en jeu.

Pour les représentants de l'UPM, il est essentiel de maintenir les allocations et partages acquis. Ils n'appuient donc pas les recommandations visant à limiter le partage et les allocations de la ressource.

Les nouvelles pêches offrent un potentiel de diversification mais nécessitent des activités de R & D coûteuses et comportent des risques élevés pour les investisseurs. Il est donc important d'assurer une sécurité d'accès à ceux qui investissent.

1.2 Viabilité (durabilité)

Contexte

Les fluctuations des valeurs et des volumes débarqués entraînent la précarité de plusieurs entreprises de pêches et peut déstabiliser l'ensemble de l'industrie, y compris les travailleurs d'usines. Dans ces situations difficiles, les coûts d'opération deviennent des contraintes supplémentaires à la viabilité des entreprises. Ces entreprises ont besoin de mécanismes afin de faire face à ces fluctuations.

Il est devenu indispensable pour le MPO de préciser les critères d'allocation de la ressource afin de les rendre plus claires, cohérentes et stables.

Recommandations

- a) Il est recommandé que MPO allège les coûts des frais aux utilisateurs afin de tenir compte de la rentabilité des flottilles et d'allouer une plus grande flexibilité de paiement.
- b) Il est recommandé par la majorité des membres du groupe d'accorder les allocations de ressources uniquement aux entreprises de pêches ou, dans l'alternative, en clarifiant les critères pour les allocations accordées à d'autres groupes que des entreprises de pêche.

Le représentant des crabiers traditionnels n'est pas d'accord avec la deuxième partie de cette recommandation.

- c) Il est recommandé d'obliger les bénéficiaires des allocations à pêcher eux-mêmes leurs allocations et ne de pas appuyer les pêches de redevance ou communément appelées Royalty Fisheries.

Pour les représentants de l'UPM cette recommandation devrait comprendre également les regroupements de pêcheurs.

- d) Il est recommandé de ne pas imposer l'approche d'espèces multiples pour gérer les pêches semi-hauturières spécialisées du Nouveau-Brunswick à moins que celles-ci en fassent la demande. Cependant, il est recommandé de maintenir l'approche d'espèces multiples pour les pêcheurs bonafide et les autres.
- e) Il est recommandé au MPO d'assurer une évaluation scientifique appropriée des biomasses de poissons.

Considérations

Il est de l'avis du comité qu'une évaluation de la rentabilité des flottilles est nécessaire afin de déterminer les frais appropriés aux utilisateurs.

Il a été proposé de permettre des allocations de quotas de crabe des neiges pour les travailleurs d'usine de crabe des neiges. Quoiqu'on reconnaisse que les travailleurs d'usines ont besoin d'aide ceci va à l'encontre de la recommandation visant à accorder en priorité des allocations de ressources aux entreprises de pêches.

Les membres du groupe d'action sont particulièrement opposés à l'allocation de quotas pour financer les frais d'exploitation d'organismes à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

1.3 Stabilité de l'accès

Contexte

Plusieurs raisons causent l'instabilité dans l'accès à la ressource. Notons entre autres, le non respect des ententes de co-gestion signées entre les flottilles semi-hauturières et le MPO, l'incapacité de certaines flottilles à pêcher leurs quotas en raison du non respect des plans de pêche par certaines juridictions, les fausses perceptions sur les conflits d'engins ainsi que le non respect par le MPO des programmes des quotas individuels (QI) et des quotas individuels transférables (QIT).

Recommandations

- a) Il est recommandé que le MPO respecte les programmes de contingent individuel (QI / QIT) existants qui ont été négociés avec le MPO depuis la fin des années 80.
- b) Il est recommandé de permettre aux flottilles d'avoir accès à leur ressource pendant les périodes et dans les territoires les plus propices à leur pêcherie.
- c) Compte tenu du fait que l'accès des seigneurs à la ressource du hareng et à leurs territoires traditionnels est une question urgente de survie pour cette flottille, il est essentiel de redonner aux seigneurs leur droit légitime de pêcher l'allocation allouée et d'avoir accès à leurs territoires traditionnels de pêche dans les conditions les plus avantageuses pour leur pêcherie. Il est fortement recommandé que le MPO mette fin à sa réglementation abusive envers cette flottille de seigneurs du Nouveau-Brunswick.

Les représentants de l'UPM n'appuient pas cette recommandation puisqu'elle n'inclut pas que les seigneurs doivent avoir accès à leurs territoires traditionnels de pêche tout en protégeant les fonds de homards et les ententes de pourcentage à pêcher dans la baie des Chaleurs.

- d) Il est recommandé que le ministère des Pêches encourage le dialogue et la collaboration entre les intervenants afin de favoriser un rythme approprié d'approvisionnement en crabe des neiges aux usines de traitement.
- e) Il est recommandé que le ministère des Pêches, en collaboration avec le MPO, continue ses efforts visant à corriger les fausses perceptions concernant les conflits d'engins de pêche.

2. MARCHÉS ET QUALITÉ

La qualité des produits finis, que ce soit pour l'alimentation ou le développement de nouveaux bioproduits, dépend de chacun des maillons de la chaîne de production, de la récolte jusqu'à la commercialisation. La sensibilisation de chacun des intervenants est essentielle afin de favoriser le développement des produits en réponse à la demande des marchés.

2.1 Développement des marchés

Contexte

En général, les pêcheurs possèdent très peu de connaissances des marchés. Il est devenu nécessaire d'assurer l'amélioration des connaissances concernant les marchés autant pour les transformateurs que pour les pêcheurs. Le dialogue et la collaboration entre tous les intervenants sont essentiels.

Recommandations

Il est recommandé aux deux paliers de gouvernement de mettre en place une stratégie à long terme d'échange d'informations en :

- publiant des bulletins d'information sur les tendances des marchés et l'impact de la mondialisation sur la vente des produits marins;
- favorisant le dialogue entre les pêcheurs, les transformateurs et les acheteurs afin d'identifier des nouveaux marchés et assurer l'expansion des marchés existants,
- favorisant la participation des pêcheurs aux missions de développement des marchés et aux échanges internationales;
- demandant au ministère de l'Éducation post-secondaire, de la Formation et du Travail (MEPFT) d'offrir par le biais de l'École des pêches du Nouveau-Brunswick, des cours ou conférences aux pêcheurs afin de vulgariser la dynamique des marchés; et
- aidant l'industrie à s'inscrire dans les programmes de certification.

Considération

Le ministère des Pêches aura besoin de ressources additionnelles pour livrer ces actions.

2.2 Développement de nouveaux bioproduits

Contexte

On assiste à une importante tendance au niveau mondial à investir dans les biotechnologies marines et à viser une utilisation optimale des ressources marines. On estime qu'il existe plus de 58 000 tonnes métriques de co-produits (déchets ou produits non commercialisables pour l'alimentation) au Nouveau-Brunswick. Ils sont transformés en grande majorité en compost et en farine de poisson. La valorisation de ces co-produits, souvent riches en molécules bio actives avec des propriétés uniques (antimicrobiennes, anti-cancer) offre des possibilités de commercialisation à

développer.

Recommandation

Nous recommandons que les gouvernements augmentent leurs support en appuyant les initiatives de R & D de l'industrie visant entre autres la valorisation des effluents d'usine, des résidus et des co-produits marins afin de développer de nouveaux bioproduits en réponse aux demandes du marché.

Considérations

Le secteur du développement des nouveaux bioproduits étant une activité nouvelle pour l'industrie, le ministère des Pêches doit développer une stratégie propre à ce secteur et investir les fonds nécessaires.

En poursuivant cette initiative, il faudrait rechercher une utilisation optimale des produits de la mer tel que les acides gras oméga-3, les produits dérivés et les autres.

2.3 Amélioration de la qualité

Contexte

L'amélioration de la qualité est un défi qui concerne tous les intervenants de l'industrie. Actuellement, il n'existe pas d'incitatifs financiers à la qualité. De plus, il existe des situations où les pêcheurs reçoivent un prix semblable au produit de qualité supérieure pour des produits de qualité inférieure. Le groupe d'action des intervenants sur la récolte de l'Est souligne qu'il existe un grand manque de promotion pour des produits de qualité, et un besoin accru en information et en formation.

Recommandations

Il est recommandé au ministère des Pêches et au MPO d'entreprendre les initiatives suivantes visant l'amélioration de la qualité des produits :

- entreprendre une campagne de sensibilisation à l'importance de la qualité auprès de tous les intervenants;
- encourager l'établissement d'un système de contrôle de la qualité au débarquement et à la transformation en collaboration avec l'industrie de la transformation et les pêcheurs;
- encourager les transformateurs à offrir des primes à la qualité du produit débarqué;
- encourager la poursuite des recherches entreprises par l'Institut de recherche sur les zones côtières et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (École des pêches du N.-B.) visant à évaluer les méthodes de capture et de manutention du produit en mer afin d'améliorer la qualité;
- élaborer un document d'information sur la chaîne de production de la mer à l'assiette afin de démontrer la valeur des produits aux différentes étapes de production et l'apport de chaque intervenant dans la chaîne; et
- favoriser le dialogue entre les pêcheurs et transformateurs afin d'équilibrer la vitesse des débarquements avec la capacité des usines.

Considération

Le ministère des Pêches et le MPO auront besoin de plus de ressources financières et humaines pour livrer ces actions.

2.4 Plans de gestion du MPO adapté au marché

Contexte

Actuellement les plans de gestion du MPO ne tiennent pas compte du marché. Cette approche ne favorise pas le développement ou la qualité de produit selon les exigences du marché.

Recommandation

Il est recommandé que le MPO établisse des plans de gestion qui incorporent les exigences et la réalité du marché.

Considérations

Le MPO pourrait avoir besoin de ressources supplémentaires pour suivre l'état des marchés en vue d'adapter son mode de gestion. Une collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et la province serait souhaitable.

Si le MPO veut vraiment poursuivre une politique de la mer à l'assiette, il devra immédiatement mettre en œuvre cette action.

Le ministère des Pêches pourrait être consulté dans cette initiative compte tenu de sa responsabilité en matière de commercialisation.

2.5 Infrastructures portuaires

Contexte

Les nouvelles normes de qualité exigées par les marchés et les organismes de certification nécessiteront des changements aux infrastructures portuaires pour répondre à ces nouveaux besoins.

Recommandation

Il est recommandé que le MPO s'assure que les infrastructures portuaires soient adéquates afin d'améliorer la qualité du produit par des méthodes et des mécanismes de manutention appropriés.

Considération

Un programme de soutien financier aux comités d'infrastructures portuaires devra être envisagé.

3. DÉMOGRAPHIE, RELÈVE ET FORMATION

En raison du vieillissement de la population et du manque d'intérêt des jeunes, l'industrie des pêches fait face à des défis majeurs de relève. Ce problème est amplifié par l'attraction des centres urbains au Nouveau-Brunswick et ailleurs pour des emplois mieux rémunérés.

L'industrie doit s'adapter à cette réalité en offrant des conditions de travail compétitives. Les gouvernements doivent participer à la formation et la valorisation des métiers de la mer.

3.1 Financement

Contexte

Le financement disponible auprès de la Commission des prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick n'est pas adapté aux besoins de l'industrie des pêches. La commission est considérée comme un endroit de dernier recours et il n'existe aucun programme financier adapté pour encourager la relève.

L'industrie ne peut continuer d'investir et d'innover sans le soutien financier de la province. En effet, l'absence de soutien de la part des banques et de certaines agences de financement (APECA) au secteur primaire est un problème majeur qui freine les investissements du secteur privé et décourage la relève.

Depuis que la Commission des prêts aux pêcheurs a été enlevée du ministère des Pêches en 2001, et incorporée avec d'autres programmes financiers, l'industrie n'a pas bien été servie. En effet, ce transfert a occasionné la diminution de la connaissance des enjeux reliée aux pêches, ce qui a eu comme résultat de placer au second plan les pêches sur la liste des priorités financières du gouvernement.

Recommandations

- a) Il est recommandé de rétablir la capacité financière du ministère des Pêches en y ramenant entre autres, la Commission des prêts aux pêcheurs.
- b) Il est recommandé qu'une étude exhaustive des besoins financiers de l'industrie ait lieu afin de déterminer les meilleurs programmes à mettre en place.

Considération

L'étude devra déterminer, en consultation avec les ministères et agences de financement, le meilleur mode de livraison de ces programmes financiers.

3.2 Formation

Contexte

La formation est essentielle pour les travailleurs de la mer et la relève. Dans le passé la formation qui était offerte par l'École des Pêches du Nouveau-Brunswick aux travailleurs d'usine, hommes de pont et capitaines, a contribué grandement à améliorer l'efficacité de la récolte et la qualité du produit. Toutefois, dans certaines situations, les salaires n'ont pas suivi le niveau de formation. La reconnaissance de la professionnalisation des travailleurs de la mer est toujours un enjeu.

Recommandations

- a) Il est recommandé que le ministère des Pêches coordonne, en collaboration avec les autres ministères et agences, la mise en place d'un programme provincial d'appui à la relève qui vise:
- l'amélioration des salaires et des conditions de travail des hommes de pont et des employés d'usine;
 - l'établissement d'un plan de pension pour les travailleurs de la mer (des pêcheurs aux employés d'usine);
 - à encourager la professionnalisation des pêcheurs et des hommes de pont de sorte que tous pêcheurs suivent des cours de formation offerts par l'école des pêches;
 - à demander au Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture d'entreprendre une campagne de valorisation du métier de pêcheur et du métier de travailleur d'usines; et
 - à assurer, en collaboration avec le MPO, que les infrastructures portuaires et navales soient plus adéquates afin d'encourager les nouveaux investissements locaux dans la pêche.
- b) Il est recommandé que le ministère des Pêches, en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie, élaborent et financent des programmes de formation adaptés aux besoins de l'industrie dans les secteurs suivants :
- la manutention du poisson et l'utilisation efficace des engins de pêche (pêche responsable);
 - la vulgarisation du langage scientifique relié à la gestion de la ressource; et
 - la formation en sécurité maritime.
- c) Il est recommandé que l'École des pêches du Nouveau-Brunswick reprenne son rôle de leadership et de carrefour pour les pêcheurs.

Considération

La livraison de ces programmes nécessitera des ressources financières et humaines supplémentaires aux ministères concernés.

3.3 Assurance emploi

Contexte

Les changements à l'assurance-emploi effectués dans les années 1990 ont réduit l'accessibilité à l'assurance en plus de diminuer considérablement les revenus des travailleurs saisonniers dans le secteur des pêches. En raison de ces changements, de nombreux travailleurs saisonniers font face à chaque année aux 'trous noirs' pour une période de plus ou moins un mois sans aucune source de revenu.

Recommandation

Il est recommandé que le ministère des Pêches et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail forment un comité avec les intervenants de l'industrie (récolte, transformation, travailleurs d'usine et membres d'équipage) en vue de demander l'adaptation du programme d'assurance-emploi au travail saisonnier.

Considération

Ce comité devrait être mis sur pied dans les plus brefs délais afin de préparer des représentations auprès du gouvernement fédéral.

3.4 Transports Canada

Contexte

Les nouvelles exigences du ministère fédéral des Transports en matière de sécurité maritime vont nécessiter des investissements considérables aux propriétaires d'embarcations. Les pêcheurs sont donc très préoccupés par les coûts engendrés par ces nouvelles exigences qui porteront entre autres sur la stabilité des navires. Une majorité de pêcheurs ne seront pas en mesure de se conformer à ces nouvelles exigences sans une aide gouvernementale.

Recommandation

En prévision des nouvelles exigences de Transports Canada, il est recommandé que les ministères aident l'industrie à se conformer à ces nouvelles exigences.

RAPPORT DU GROUPE D'ACTION DES INTERVENANTS DU SUD SUR LA
RÉCOLTE

PRÉSENTÉ AU
MINISTRE DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ET
AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS CANADA

LE 30 SEPTEMBRE 2007

L'honorable Rick Doucet
Ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick

et

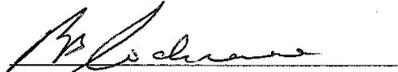
L'honorable Loyola Hearn
Ministre des Pêches et des Océans Canada

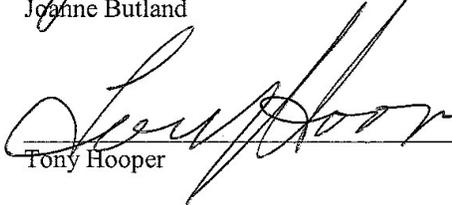
Messieurs les Ministres,

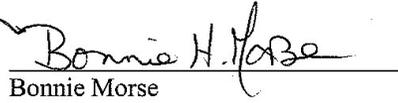
Nous avons eu l'honneur d'être invités à participer au Groupe d'action des intervenants du Sud sur la récolte et nous vous soumettons respectueusement le rapport suivant.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre haute considération.

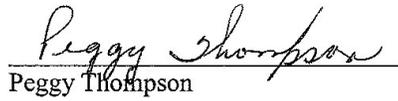

Joanne Butland


Bob Cochrane


Tony Hooper


Bonnie Morse

for 
Maria Recckia


Peggy Thompson

GRUPE D'ACTION DES INTERVENANTS DU SUD SUR LA RÉCOLTE

RAPPORT DU 30 SEPTEMBRE

INTRODUCTION

Il revient aux gouvernements de s'assurer que les régimes réglementaires mis en place pour la gestion des pêches soient respectés et observés. L'industrie compte là-dessus. De même, dans des situations d'observation évidentes, l'industrie s'attend à ce que les gouvernements protègent ses intérêts et règlent ces situations de façon adéquate. On craint actuellement que les faiblesses dans les mesures d'application actuelles, tant fédérales que provinciales, et que les mesures d'encouragement insuffisantes ayant trait à l'observation et les sanctions en cas d'observation, ne soient pas adéquates pour protéger ces intérêts.

À cause du profil démographique du secteur des pêches, on se préoccupe de sa viabilité à long terme. Un grand nombre de pêcheurs au Nouveau-Brunswick prendront leur retraite au cours des 10 prochaines années. L'exode et l'urbanisation de la société qui devraient se poursuivre en faveur des grands centres offrant des services et des commodités plus variés, de même que les familles plus petites et le coût élevé pour entrer dans le secteur des pêches, pourraient limiter le nombre de nouveaux arrivants. Un défi constant consistera à augmenter l'attrait financier de la pêche pour faciliter l'entrée des jeunes. Les options en matière de financement des flottilles, de même que les programmes d'accès au financement, à la formation et au mentorat, gagneront en importance.

Le soutien à la pêche en tant que profession dépend de la reconnaissance que les pêcheurs reçoivent de leurs collectivités. Une augmentation des possibilités et de l'aide financière pour accéder à la formation, de même que la promotion des pêches comme un choix de carrière professionnelle, sont exigées pour mieux sensibiliser la génération plus jeune aux possibilités d'avenir dans les pêches, surtout en ce qui concerne la relève.

Les pêcheurs, les transformateurs et les spécialistes du marketing doivent avoir une compréhension commune des forces du marché qui agissent sur la demande des consommateurs afin d'optimiser les rendements. Les communications et la fourniture d'information à des intervenants de l'industrie sont clés. Mentionnons l'information commerciale générale, les incidences de la mondialisation sur les producteurs de produits de la mer, les tendances du marché et les nouvelles demandes, de même que les moyens d'établir et de maintenir notre présence sur les marchés. Le dialogue entre tous les secteurs est crucial.

Un mécanisme est nécessaire pour considérer les incidences des divers engins de pêche sur l'habitat et les stocks pour évaluer la viabilité des diverses pêches, et pour trouver des solutions aux conflits avec les engins. Le gouvernement devrait assumer un rôle de leadership afin de faciliter le dialogue pour assurer la planification de la gestion de manière à tenir compte des enjeux de tous les intervenants.

C'est un fait que les quais n'ont pas la capacité suffisante pour répondre à l'augmentation de la demande d'espace aux quais. Des améliorations importantes à l'infrastructure des quais au Nouveau-Brunswick, combinées à des investissements considérables, sont nécessaires pour répondre aux besoins actuels du secteur des pêches et des autres secteurs qui les utilisent. Il importe de mentionner que le caractère unique des marées de la baie de Fundy augmente considérablement le coût d'entretien des infrastructures dans le Sud-ouest.

Des enjeux sont ressortis des consultations et du Sommet des pêches relativement à la surcapacité, ou au trop grand nombre d'entreprises pour débarquer les ressources disponibles. Une rationalisation a été entreprise dans le Sud au cours des dernières années pour régler cet enjeu. Cependant la structure des entreprises de pêche continue de soulever des préoccupations, c'est-à-dire que la valeur et la disponibilité des ressources risquent de ne pas tenir le pas avec les coûts d'immobilisations sans cesse croissants. Les revenus à la baisse et les coûts d'exploitation à la hausse se traduisent par une érosion de la viabilité à long terme de certaines entreprises. Cependant, le groupe d'action des intervenants du Sud sur la récolte ne croit pas qu'il y ait suffisamment de pression actuellement pour instaurer un programme de rationalisation dans la région.

En raison des fluctuations constantes dans les débarquements et des valeurs inhérentes dans le secteur des pêches, il faut établir des mécanismes qui permettraient aux pêches de s'adapter aux ressources et aux changements du marché.

Une qualité améliorée est en plus grande demande. Cependant, il faut que les pêcheurs sachent que les investissements nécessaires pour obtenir cette amélioration se traduiront par un prix réalisable plus élevé pour leur produit (c'est-à-dire des investissements dans les technologies de manipulation pour améliorer la qualité au quai). Le client devrait payer un prix plus élevé à la suite de ces investissements supplémentaires de la part des pêcheurs, et le marché doit démontrer qu'il peut et veut payer ce prix plus élevé.

1 LA CONSERVATION ET LA PROTECTION

Un petit segment du secteur des pêches se soustrait à l'application des règlements. Cependant, les incidences de l'inobservation sur la conservation, l'économie et la réputation peuvent se traduire par des répercussions graves sur le secteur.

La récolte des mollusques a donné lieu à des alertes ou des problèmes limités mais très graves relativement au tourisme. Cependant, c'est également un fait bien connu que la récolte des mollusques se produit dans des secteurs fermés pour le bénéfice commercial. Il est primordial que tous soient mieux informés des incidences des intoxications alimentaires attribuables à des activités de récolte illégales.

Vu que le personnel chargé de l'application au ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) ne participe pas à la planification de la gestion, la planification et l'exécution des activités d'observation se déroulent indépendamment les unes des autres. Il faut augmenter la collaboration entre les secteurs de la gestion et de l'application au MPO. Il est souvent difficile également d'obtenir des condamnations pour des convictions.

Il est évident que le système judiciaire doit être mieux informé des incidences négatives du braconnage et que des mesures de dissuasion efficaces s'imposent. Des sanctions plus sévères et plus efficaces en cas d'inobservation ou des mesures d'encouragement plus grandes et plus efficaces sont réclamées.

1.1 L'application axée sur la collaboration

Contexte – Lorsque les pêcheurs n'observent pas certains codes de pratique ayant trait à la récolte, la viabilité de la ressource s'en trouve compromise (p. ex., les myes). Les incidences peuvent même jusqu'à menacer la viabilité constante des autres ressources halieutiques.

L'absence de mesures d'application efficaces des gouvernements fédéral et provincial est évidente dans les secteurs de la récolte et de la transformation. La très forte augmentation des investissements de capitaux au cours des dix dernières années pourrait également avoir accentué la tendance à se dérober aux règles à la suite d'une récession.

Le sérieux problème de la vente de produits contaminés ne sera pas réglé uniquement par une amélioration des mesures d'application. L'industrie devrait avoir des codes de pratique bien définis, et les pêcheurs devraient jouer un rôle, soit aider les autorités en leur signalant des infractions évidentes.

Recommandations

- a) Augmenter les ressources dont le MPO dispose pour prévoir des activités d'application améliorées. Adopter une approche de collaboration accrue au MPO entre les secteurs de l'application et de la gestion à des fins de planification.
- b) Augmenter la collaboration entre les ordres de gouvernement dans les activités d'application se rattachant aux pêcheurs, aux acheteurs et aux transformateurs et s'assurer que les règlements actuels sont appliqués.
- c) Prévoir l'imposition d'amendes plus élevées et de sanctions plus sévères par les tribunaux en cas d'inobservation. Encourager également les tribunaux à incorporer les exigences relatives à une formation supplémentaire sur les pratiques de gestion exemplaires lorsque les principes reconnus n'ont pas été appliqués.
- d) Revendiquer auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et du MPO afin d'augmenter les activités d'éducation et d'application relativement aux exigences en matière de salubrité des aliments ayant trait aux myes.

Considérations – L'élaboration des programmes indiqués au point 6.2.3 et la mise à exécution de sanctions efficaces, soit par le gouvernement (le système judiciaire) ou l'industrie (soit le Southwest Groundfish Management Board).

Une surcapitalisation pourrait avoir exacerbé les pressions financières sur les entreprises individuelles. Les deux ordres de gouvernement doivent donc élaborer des programmes d'application plus efficaces et mieux coordonnés. Des activités accrues de sensibilisation et d'application devraient réduire les incidences des maladies attribuables à la consommation de poisson.

2 LE PROFIL DÉMOGRAPHIQUE, LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION

Un nombre élevé de pêcheurs devraient prendre leur retraite d'ici à 10 ans. Cependant, les coûts d'entrée élevés, une baisse prévue de la population des collectivités côtières et le fait que le secteur soit vu comme un emploi de dernier recours, sont susceptibles de n'attirer au secteur qu'un nombre limité de nouveaux pêcheurs. Il faut mieux faire connaître la pêche comme une possibilité de carrière en offrant une introduction et une orientation plus efficace aux pêches, un accès plus rapide à la formation professionnelle et à la sensibilisation, et un accès amélioré à l'aide financière aux nouveaux arrivants potentiels. Une stratégie de formation et d'éducation dotera les pêches des connaissances précises en vue de faire une utilisation viable des engins de pêche, maintenir la qualité du poisson, et assurer le fonctionnement sécuritaire des bateaux de pêche et la conformité aux règlements. Une formation améliorée sur la gestion d'entreprise permettra également d'assurer la viabilité des entreprises.

2.1 Les programmes d'études, la formation et les compétences au secondaire

Contexte – Comme la pêche ne leur est pas présentée comme choix de carrière, les élèves au secondaire ne reconnaissent probablement pas que les pêches sont un secteur où ils peuvent occuper un emploi et exercer une carrière valorisée. Les écoles secondaires devraient être ciblées afin de sensibiliser les élèves au sujet de la nature attrayante d'une carrière dans les pêches lorsque les personnes envisagent un cheminement de carrière pour l'avenir.

Recommandation – De concert avec l'industrie, le ministère des Pêches, le ministère de l'Éducation et le MPO devraient entreprendre l'élaboration de programmes d'études au secondaire, dont des journées d'expo-carrières, pour sensibiliser le personnel enseignant, les conseillers en orientation et les élèves aux possibilités de carrière dans les pêches. Des cours d'introduction ou préparatoires dans les écoles secondaires des collectivités côtières, comme la confection de nœuds, la réparation de petits moteurs, la sécurité maritime et l'environnement, les aspects socio-économiques et commerciaux de l'industrie devraient être offerts. Une formation professionnelle qui permet d'acquérir des compétences appliquées pour exercer une carrière dans les pêches devrait l'être également.

Considérations – Ces programmes rehausseront le profil du secteur des pêches, notamment dans les collectivités côtières, en contribuant à la sensibilisation et à l'intérêt à l'égard de l'industrie. La formation dans les écoles secondaires pourrait amener plus de jeunes à s'intéresser aux pêches et à prendre des décisions plus tôt au sujet de leurs choix de carrière. Il faudrait que le ministère de l'Éducation examine le programme d'études au secondaire et les exigences relatives à l'obtention du diplôme pour tenir compte des considérations ayant trait à ces cours. Il faudrait s'attendre à ces coûts supplémentaires d'élaboration et de prestation. L'industrie pourrait être une ressource précieuse en collaborant à l'élaboration et à la prestation de ces programmes. On pourrait s'attendre à ce que l'industrie apporte une contribution financière pour permettre de régler les coûts associés à l'élaboration et à la prestation des cours.

2.2 La formation et les horaires souples

Contexte – L'éducation et la formation ont un rôle vital à jouer dans le développement à long terme de l'industrie. Le secteur de la récolte est confronté à des défis de taille de nature démographique et, dans les circonstances actuelles, continuera d'avoir de la difficulté à attirer et à maintenir des travailleurs qualifiés. Il faut déployer des efforts pour encourager et aider les jeunes à entrer dans les pêches afin d'assurer la viabilité de ce secteur.

Actuellement, l'accès des pêcheurs à la formation a présenté des défis en ce qui concerne les dates et le lieu de la formation. De plus, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick a cerné des défis ayant trait à la capacité d'offrir les possibilités de formation lorsque la demande en cours ou les inscriptions à des endroits précis ne justifient pas le coût de prestation de ces cours. Il faut s'assurer de mettre en œuvre les programmes d'éducation et de formation nécessaires et de promouvoir l'inscription à ces programmes. Les programmes d'éducation doivent répondre au besoin suivant, soit faire en sorte que les possibilités de formation soient offertes et accessibles à tous les membres de l'industrie qui pourraient tirer avantage de cette formation. Les programmes de formation doivent être mieux conçus pour répondre aux besoins du client.

Recommandations

- a) Favoriser l'arrivée des jeunes dans l'industrie en offrant un financement pour les programmes de formation. Examiner les mécanismes pour rattacher les programmes de formation au régime d'assurance-emploi.
- b) Améliorer le soutien et l'accès à la formation professionnelle, dont les fonctions d'urgence en mer et d'autres possibilités de formation maritime, en établissant les dates de la formation en fonction de la disponibilité des pêcheurs, en offrant la formation en petites groupes, en s'assurant que la formation est axée sur les styles d'apprentissage des

participants et en offrant des ressources financières adéquates pour offrir les programmes dont la prestation serait assurée dans des cadres locaux.

Considérations – Actuellement, on a l'impression que l'accès à la formation et le soutien afin de suivre les programmes de formation sont, le plus souvent, limités aux prestataires d'assurance-emploi. Il faut étendre l'admissibilité, ce qui devrait s'inscrire dans un effort de collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial pour faciliter l'accès des étudiants éventuels à la formation nécessaire.

Il faudra réévaluer le mode de prestation des cours de formation du Collège communautaire. Les coûts de prestation des programmes augmenteront probablement afin de régler les problèmes associés au nombre limité d'inscriptions et aux lieux de formation. On devrait examiner les solutions de remplacement, comme subventionner le coût d'au moins un instructeur de formation maritime qualifié au NBCC-St. Andrews, la formation mobile et la formation sur Internet ou les vidéoconférences.

Le bulletin sur les pêches proposé plus loin dans le présent rapport pourrait être un outil précieux pour informer les clients des possibilités de formation à venir.

2.3 La formation continue

Contexte – Les possibilités d'éducation et de formation à l'avenir devraient être abordables et s'adresser aux matelots de pont et aux travailleurs des usines de traitement du poisson, en plus des pêcheurs. La formation doit alors augmenter la capacité des pêcheurs de réussir en affaires, accorder beaucoup d'importance à l'acquisition des compétences en gestion commerciale ou d'entreprise par tous les participants de l'industrie et à l'amélioration des affaires, des ventes et du savoir-faire en commercialisation de l'industrie.

Recommandation - Étendre la formation pour inclure une grande variété d'éléments ayant trait aux pêches, dont des connaissances précises sur l'utilisation de l'attirail qui convient le mieux à la viabilité, le maintien de la qualité du poisson, les techniques de manipulation pour améliorer la qualité, le fonctionnement sécuritaire des bateaux de pêche, la conformité aux règlements, les pratiques exemplaires, la planification des affaires et les conditions ou la dynamique du marché.

Considérations – Les pêches sont une entreprise. La viabilité d'une entreprise de pêche dépendra de la capacité du propriétaire de diriger son entreprise de la manière la plus efficace et productive possible et de vendre le produit dans des marchés qui offriront le meilleur rendement des investissements. De bonnes compétences en affaires doivent être acquises, et la promotion des pêches comme une profession encouragera davantage les pêcheurs à obtenir la formation nécessaire.

On pourrait envisager d'établir un centre d'excellence par l'entremise du Collège communautaire de St. Andrews et de l'École des pêches du Nouveau-Brunswick, à Caraquet, qui possèdent déjà l'expertise. Les programmes pourraient également être offerts par la voie d'ateliers sur la qualité du poisson, les facteurs qui influent sur le prix, la certification environnementale et la planification des affaires (soit comment se maintenir à flot lorsque les pêches fluctuent, etc.). Parmi les partenaires financiers possibles dans l'industrie, mentionnons le Conseil canadien des pêcheurs professionnels ou le Conseil national du secteur des produits de la mer.

2.4 Examen des programmes de prêts aux pêcheurs

Contexte – Le financement offert à l'industrie actuellement ne suffit pas à répondre aux besoins de l'industrie, qui manque particulièrement de prêts pour les améliorations technologiques et l'amélioration de la qualité. L'industrie est mécontente actuellement du programme existant, en partie en raison du fait que le personnel offrant le programme à Entreprises Nouveau-Brunswick ne possède pas d'expertise à jour au sujet du secteur.

Afin d'encourager les prochaines générations à se lancer en affaires dans le secteur des pêches, nous devons nous assurer qu'elles puissent accéder au financement afin de pouvoir plus facilement procéder aux investissements nécessaires à cette fin. Étant donné que le Conseil de développement des pêches du Nouveau-Brunswick est actuellement vu comme le « prêteur de dernier recours », on estime que le gouvernement provincial devrait jouer un rôle plus progressif et coopératif afin d'encourager les pêcheurs à prendre des décisions judicieuses et à investir dans des projets d'affaires qui assureront la viabilité de leurs entreprises. De nombreux investissements effectués par les pêcheurs pourraient être risqués jusqu'à un certain point pour ce qui est du remboursement, et le gouvernement provincial doit être disposé à atténuer une partie du risque associé aux possibilités de progrès innovatrices pour assurer la viabilité de l'industrie.

L'accès aux capitaux n'est pas suffisant actuellement pour financer les besoins. Le Conseil de développement des pêches n'offre pas de soutien au coût des permis de pêche ou aux quotas, qui peuvent coûter jusqu'à trois millions de dollars. De plus, comme le Conseil a été retiré du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture en 2001 et combiné à tous les autres programmes de financement du gouvernement, les connaissances et la considération spéciales des préoccupations de l'industrie n'ont pas obtenu l'attention adéquate, compte tenu de son placement sur la liste interne des priorités du gouvernement pour l'aide au financement. La perspective uniformisée qui a été adoptée pour les besoins en aide au financement du secteur des pêches est utile au gouvernement, car il est ainsi possible d'adopter une approche similaire dans les programmes de financement. Cependant, elle n'offre pas forcément la meilleure approche pour le secteur des pêches au Nouveau-Brunswick.

Recommandation – Le Conseil de développement des pêches devrait relever à nouveau du ministère des Pêches. De plus, le ministère des Pêches devrait retenir les services d'un conseiller pour examiner les programmes de prêts aux pêcheurs afin de déterminer les plus efficaces parmi ceux-ci et les meilleurs modes de prestation. Dans le cadre de cet examen, on devrait chercher à déterminer si les prêts directs ou les garanties de prêt seraient plus efficaces.

Considérations – Le cadre de référence sera défini en partenariat avec les représentants de l'industrie, ce qui comporterait des consultations entre Entreprises Nouveau-Brunswick, le ministère des Pêches et les institutions financières.

3 LA STABILITÉ DE L'ACCÈS

L'augmentation de la capacité des entreprises de pêche de s'adapter aux circonstances en évolution, dont les fluctuations des ressources naturelles, les changements dans les conditions du marché et les diverses approches de gestion, contribuerait à une viabilité et à une résilience accrues des moyens de subsistance que procurent ces entreprises.

Les membres de l'industrie ont de la difficulté à obtenir des réponses à leurs questions. Des renseignements de base sur la dynamique des stocks et les changements de l'environnement ne sont pas élaborés et ne sont pas pris en considération dans la gestion des pêches. Il faut recueillir également plus de données scientifiques dans des domaines comme le changement climatique et ses incidences sur les stocks, et les casiers levés hors saison des femelles œuvées. Pour expliquer l'absence de preuves scientifiques, on invoque souvent le financement qui n'est pas disponible pour entreprendre d'autres recherches. Il faut mener plus de recherches, avec l'apport de l'industrie dans les domaines qu'il faut examiner pour répondre à ses besoins en information.

3.1 Les plans de gestion des pêches

Contexte – Les plans de gestion des pêches devraient assurer une utilisation viable et stable des ressources halieutiques. Les plans à court terme ne permettent pas d'y arriver. Actuellement, la durée des plans de gestion des pêches varie selon l'espèce, allant de un à cinq ans. Les plans à court terme se prêtent à des résultats imprévisibles, c'est-à-dire qu'ils : 1) ne donnent pas d'indications des perspectives à long terme; 2) n'offrent aucune protection contre les grandes fluctuations d'une année à l'autre, ou 3) ne comportent pas de mécanisme de protection pour assurer la reconstitution de niveaux adéquats des stocks. Cette approche peut aboutir à une utilisation inefficace des capitaux, en raison de la nécessité d'avoir une infrastructure pour les débarquements durant les périodes de pointe, ce qui n'est habituellement pas viable.

Recommandation – Encourager le MPO à élaborer des plans de gestion des pêches pluriannuels (quinquennaux) ou destinés à être repris d'année en année (plans de pêche axés sur la conservation) pour améliorer la prévisibilité et les horizons de planification à long terme. De tels plans devraient inclure des volets de recherche et d'études scientifiques pour s'assurer d'établir et de viser les priorités. Ils devraient inclure également des examens annuels sur l'état des ressources

Considérations – Les plans de gestion à long terme, fondés sur de bonnes notions globales de sciences, offriront plus de stabilité à l'industrie et une capacité accrue aux pêcheurs de planifier à long terme, réduisant ainsi les risques associés aux fluctuations d'une année à l'autre.

3.2 Les partenariats

Contexte – La *Politique de délivrance des permis pour la pêche commerciale dans l'est du Canada (1996)* du MPO ne permet pas actuellement à un titulaire individuel de détenir plus d'un permis de pêche au homard. On considère que la décision actuelle du MPO au sujet de la déclaration au sujet des accords de contrôle ou de fiducie pose une menace aux ententes de partenariat qui sont censées améliorer la viabilité des entreprises et limiter les efforts.

Recommandation – Revendiquer afin que le MPO modifie la *Politique de délivrance des permis pour la pêche commerciale dans l'est du Canada* pour encourager la formation de partenariats entre les titulaires de permis de pêche au homard. Tout en maintenant la politique sur les propriétaires exploitants pour la pêche côtière, permettre à un pêcheur d'acquérir jusqu'à deux permis. Le deuxième permis de pêche sera exploité l'intérieur de la même entreprise qui mouillera seulement dans le dernier cas la moitié des casiers attribués, mais tous les casiers attribués pour le premier permis.

Considérations – Les partenariats (deux permis sur un bateau) permettront de réaliser des gains d'efficacité et de limiter les efforts. Les discussions sur la possibilité de dissoudre ensuite le partenariat et de retourner à deux entreprises pouvant utiliser tous les casiers attribués se tiendront dans chaque zone de pêche du homard (ZPH).

3.3 La Politique sur les nouvelles pêches

Contexte – Le processus fédéral ayant trait au développement des espèces dans le Sud-ouest du Nouveau-Brunswick a été fluide, incohérent et non ciblé. Ainsi l'acquisition de permis pour les nouvelles espèces est un processus laborieux et, dans bien des cas, cela prend des années avant d'obtenir un permis de pêche commerciale. La plupart des décisions touchant le développement des nouvelles pêches au Nouveau-Brunswick sont actuellement prises à distance; un plus grand pouvoir dans le secteur où les questions sont entièrement comprises serait efficace pour le développement dans cette province.

Sans accès aux nouvelles pêches, les pêcheurs ont une capacité limitée de s'adapter à l'évolution de l'environnement et du marché. La distribution des espèces changera, et il faut prévoir des dispositions pour permettre aux pêcheurs de s'adapter.

Recommandation – En collaboration avec le Conseil consultatif sur les espèces en développement du Sud-ouest du Nouveau-Brunswick (SONB) et le MPO, le ministère des Pêches devrait examiner la *Politique sur les nouvelles pêches* (et la structure qui s'y rattache) dans le but de recommander une modification pour favoriser une plus grande diversité des entreprises et un pouvoir accru des secteurs à l'égard des décisions sur le développement et la gestion.

Considérations – Le bureau de secteur du MPO devrait avoir plus d'influence sur les décisions au Nouveau-Brunswick. On s'attend à ce qu'une approche plus ciblée sur les circonstances au Nouveau-Brunswick favorise le développement des pêches et des nouveaux produits avec succès au Nouveau-Brunswick.

3.4 Les pêches concurrentielles

Contexte – On considère que les quotas individuels (QI) ou les quotas individuels transférables individuels (QTI) sont un moyen de donner le contrôle à un nombre limité de participants sur les pêches, limitant ainsi les possibilités des autres participants et même faisant disparaître la viabilité de la collectivité. Les quotas sont une pratique courante dans la pêche hauturière; cependant, on ne les juge pas efficaces dans la pêche côtière. Les pêches concurrentielles peuvent être vues comme un moyen d'appuyer une approche axée sur plusieurs permis.

Recommandation – Le MPO devrait maintenir des pêches concurrentielles là où elles sont en place actuellement et ne pas aller au-delà des programmes actuels de QI ou QIT.

Considérations – Cette recommandation appuie le statu quo, qui représente une approche équilibrée de la délivrance des permis. La mise en place de quotas individuels dans la plupart des pêches côtières pourrait résulter en une augmentation des activités illégales.

3.5 La gestion axée sur la conservation

Contexte – On craint que le MPO impose des quotas aux autres pêches côtières concurrentielles. On n'est pas en faveur d'une expansion des quotas individuels, car les incidences socio-économiques d'un changement de régime ne permettront pas d'améliorer la conservation dans la pêche côtière.

Recommandation – Encourager le MPO, par la planification de la gestion des pêches concurrentielles, à viser des mesures de limitation de l'effort autrement que par des quotas.

Considérations – D'autres mesures de gestion axée sur la conservation devraient être déterminées de concert avec l'industrie. Entre autres mesures qui pourraient être envisagées, mentionnons la longueur des saisons, les restrictions de la taille, le contrôle des appareillages, la protection des frayères et des poissons frayants et les refuges.

3.6 La coordination de la planification

Contexte – Actuellement les plans de gestion sont le plus souvent limités à une espèce et prévoient des mesures de gestion ayant trait à une espèce seulement. Dans les plans axés sur plusieurs espèces, il faut prévoir une plus grande coordination entre les plans de pêches, car bon nombre des mêmes bateaux relèvent de divers plans.

Recommandation – Le ministère des Pêches devrait revendiquer davantage en faveur des entreprises de pêche de plusieurs espèces, tout comme l'ont suggéré des comités consultatifs dans le cadre normal du renouvellement des plans de gestion intégrée des pêches. On devrait confier la tâche aux comités consultatifs du MPO d'examiner les plans de pêches au moment du renouvellement pour améliorer l'approche axée sur plusieurs espèces et s'assurer de tenir compte des incidences des mesures de gestion dans une pêche à la lumière des autres pêches et de coordonner les divers plans.

Considérations – Étant donné que les entreprises de pêche d'une espèce et des entreprises de pêche de plusieurs espèces n'ont pas la même approche ni les mêmes objectifs, il pourrait être difficile d'en arriver à une entente.

3.7 Encourager les initiatives de l'industrie

Contexte – Diverses mesures d'encouragement pourraient être appliquées, lesquelles pourraient promouvoir les efforts d'amélioration et de conservation de la part de l'industrie.

Recommandation – Le MPO et le ministère des Pêches devraient élaborer une directive et des critères pour encourager et favoriser les initiatives de l'industrie qui amélioreraient les efforts progressifs de conservation et d'amélioration à partir de secteurs précis. Pour commencer, il est recommandé d'entreprendre un projet-pilote qui ferait l'essai des mesures d'incitation et des mesures de gestion qui pourraient être étendues à d'autres secteurs. En voici des exemples précis :

- les ajustements des quotas en fonction des incidences des différentes approches ou des différentes méthodes ou des différents engins de pêche sur l'habitat;
- un accès exclusif ou limité à des zones précises en fonction de la participation aux pratiques d'amélioration ou de conservation.

Considérations – Les efforts accrus contribueraient à une viabilité à long terme des pêches, à des avantages possibles sur le marché et à des organisations plus fortes.

4 LES CONFLITS RELATIFS À L'UTILISATION MARITIME

On reconnaît que le développement maritime industriel est l'un des plus gros défis des pêches commerciales. Il existe une rivalité entre les utilisateurs des pêches pour les espaces marins, dont l'aquaculture, le gaz naturel liquéfié (GNL), la navigation commerciale, l'écotourisme et même l'énergie marémotrice. Même si les intérêts dans le secteur des pêches sont consultés au sujet de certains des enjeux, leur influence n'est pas forcément proportionnelle à leur importance économique et sociale. La pratique de consultation actuelle ne suffit pas à assurer qu'une suite est donnée aux préoccupations du secteur des pêches relativement à l'approbation des sites aquacoles, et aux nouveaux projets de développement industriel comme le gaz naturel liquéfié (GNL).

4.1 La rivalité pour l'utilisation des espaces marins

Contexte – Des mécanismes de médiation sont nécessaires entre les pêches et les autres secteurs maritimes, ainsi que pour donner plus d'influence au secteur des pêches dans les décisions sur la planification de l'espace maritime de façon proportionnelle à l'importance économique et sociale du secteur pour nos collectivités. L'initiative de planification maritime dans le Sud-ouest du Nouveau-Brunswick offre un forum élargi pour discuter d'une foule d'activités maritimes et de leurs incidences réciproques. Il s'agit d'une initiative importante, qui mérite d'être appuyée constamment.

Recommandations :

- a) Le ministère des Pêches devrait se porter à la défense des intérêts du secteur des pêches dans des enjeux comme l'aquaculture, le GNL, la navigation et l'énergie marémotrice.
- b) Le gouvernement devrait établir une initiative de planification maritime similaire à celle de la baie de Fundy dans la région du port de Saint-Jean.

Considérations – Le port de Saint John relève de l'Administration du port de Saint John, qui s'intéresse au développement du port. On devrait s'adresser à l'Administration à la lumière de cette recommandation.

4.2 Conflits relatifs à l'attirail

Contexte – Des mécanismes de médiation sont nécessaires entre les secteurs des pêches rivaux.

Recommandation – Le ministère devrait jouer un rôle de leadership en s'assurant que des rencontres pour planifier le développement se tiennent entre les groupes des pêches qui rivalisent pour l'utilisation de l'espace maritime, comme les questions liées aux barrages et aux seineurs et de celles liées au homard, aux petits chalutiers et à l'aquaculture, en prêtant une attention particulière à une plus grande collaboration entre les secteurs semi-côtiers et côtiers. Ce modèle devrait être étendu aux autres situations de rivalité.

Considérations – Cette recommandation pourrait être traitée par l'entremise des tables rondes régionales recommandées dans le rapport sur la gouvernance.

4.3 Les incidences de l'aquaculture

Contexte – La plus grande concentration de sites aquacoles du monde se trouve dans la baie de Fundy. Le groupe d'action des intervenants du Sud sur la récolte ne croit pas qu'il existe d'autres possibilités viables d'expansion de l'aquaculture dans le comté de Charlotte. On a bien peur que l'aquaculture dans la baie ait déjà atteint son point de saturation, situation qui n'est pas prise en considération lorsqu'il faut examiner de nouvelles demandes de sites aquacoles.

Des différends surviennent dans les collectivités, car les consultations entre les promoteurs de l'aquaculture et le secteur des pêches se sont déroulées historiquement à une étape bien trop avancée dans le processus, après que des investissements importants aient été effectués.

Recommandations

- a) Comme le comté de Charlotte est maintenant saturé, aucun nouveau site aquacole ne devrait être approuvé dans cette région;
- b) Dans le cadre du processus de demande ayant trait aux sites aquacoles, les promoteurs doivent démontrer que des consultations significatives se sont déroulées avec le secteur des pêches au sujet du projet d'opération aquacole avant de présenter une demande, et la demande comprendra les commentaires du secteur des pêches au sujet des opérations aquacoles prévues;
- c) Le processus d'approbation des sites aquacoles en mer comprendra des mesures d'atténuation des impacts sur les pêches qui sont ressortis des consultations du secteur comme prise en considération de l'impact de la demande sur les pêches;
- d) Les demandes devraient être examinées par secteur plutôt qu'au cas par cas, comme on le fait actuellement.

4.4 La planification à long terme

Contexte – En plus d'avoir l'impression qu'on a déjà atteint le point de saturation pour l'aquaculture dans le comté de Charlotte, il ne semble pas y avoir de plan à long terme concernant l'utilisation de l'espace maritime dans la baie.

Recommandation – De concert avec l'industrie, le ministère des Pêches et le MPO, devraient établir un plan à long terme de développement potentiel de la baie de Fundy.

Considérations – Il faut tenir compte, dans le cadre de cette planification, de l'importance des pêches traditionnelles et des impacts potentiels sur celle-ci, ainsi que du déplacement des pêches traditionnelles.

4.5 La promotion des pêches

Contexte – C'est un fait que le public ne comprend pas bien les réalités du secteur des pêches et ses incidences socio-économiques.

Recommandation – Le ministère des Pêches devrait voir à promouvoir et à informer la population générale de l'importance du secteur des pêches pour les collectivités.

Considérations – Le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA) et le Conseil des ministres des Pêches et de l'Aquaculture de l'Atlantique (CMPAA) pourraient également jouer un rôle clé dans cette initiative.

5 L'APPROCHE DE GESTION

Une participation plus significative des membres de l'industrie à la gestion de l'industrie contribuerait à une amélioration des relations de travail entre l'industrie et les gouvernements dans la baie de Fundy. Il est important que le ministre des Pêches joue un rôle de premier plan afin de s'assurer que les mécanismes et les associations sont en place pour voir à ce que les consultations nécessaires se déroulent avant que le ministère des Pêches et le MPO ne prennent des décisions importantes sur les pêches.

5.1 Approche axée sur plusieurs permis

Contexte – Une approche de la pêche axée sur plusieurs permis permet aux pêcheurs de profiter de la nature cyclique des ressources halieutiques et des marchés des produits de la pêche, tout en faisant une utilisation optimale des bateaux pour pêcher diverses espèces durant différentes périodes. Une telle efficacité est nécessaire à la viabilité des nombreuses entreprises de pêche côtière.

Recommandation – Maintenir et favoriser l'approche des pêches côtières axée sur plusieurs permis là où elle est mise en œuvre actuellement dans le cadre d'une approche de viabilité à long terme qui reconnaît la nature cyclique des ressources halieutiques et des marchés des produits de la pêche.

Considérations – Cette approche procure la souplesse qui est réputée promouvoir la viabilité des entreprises de pêche. Il pourrait y avoir un chevauchement avec diverses pêches qui pourrait ajouter de la complexité à la gestion du secteur.

5.2 La cogestion

Contexte – Des ententes de cogestion entre les pêcheurs et le MPO existent pour certaines espèces et décrivent le mode de récolte. Elles comprennent habituellement des définitions claires de la responsabilité et du pouvoir des parties, et sont appuyées par les pêches côtières et hauturières.

Recommandation – S'assurer que le pouvoir est mis en œuvre afin de permettre la conclusion d'ententes de « cogestion » ayant force obligatoire entre le gouvernement et l'industrie lorsqu'il existe une matrice et un équilibre clairs entre la responsabilité et le pouvoir.

Considérations – Le ministère des Pêches devrait appuyer les modifications à la *Loi sur les pêches* du Canada qui favorisent l'établissement d'ententes de cogestion. En plus du cadre juridique, des améliorations doivent être apportées au partage de la responsabilité et du pouvoir entre le gouvernement et l'industrie afin de profiter pleinement de la cogestion.

5.3 L'information sur la salubrité des aliments

Contexte – Trop souvent nous entendons parler des incidences de la récolte de myes sur des gisements insalubres par des personnes sont tombées malades après les avoir consommées. Les activités de surveillance et d'application pour s'assurer que les personnes récoltent des myes uniquement dans des secteurs sécuritaires sont un défi constant, et nous ne disposons pas toujours des ressources à cet égard. Il est primordial que les récolteurs de myes, surtout à des fins commerciales, puissent compter sur de l'information fiable, mise à jour et facilement accessible de façon constante pour assurer la salubrité des aliments.

Recommandation – Le MPO devrait mettre en œuvre un système d'information par kiosques sur la pêche récréative des myes pour fournir de l'information à jour sur les questions liées à la salubrité des aliments.

Considérations – Un tel système serait ouvert 24 heures par jour et fournirait de l'information sur les secteurs de récolte qui sont ouverts et qui ne présentent aucun danger. Il reviendrait à la personne d'accéder au système pour obtenir de l'information à jour. L'industrie attend actuellement que le MPO mette en œuvre d'un système de cartographie sur Internet qui délimiterait les secteurs ouverts à la récolte et ceux qui ont été fermés.

6 L'INFRASTRUCTURE

Les quais au Nouveau-Brunswick arrivent à la fin de leur vie prévue et ont besoin d'améliorations. Cette situation est attribuable à diverses raisons, dont les suivantes :

- il y a un nombre élevé de nouveaux bateaux, ce qui augmente la pression sur les quais actuels, venant non seulement du secteur des pêches mais également d'une augmentation de l'aquatourisme (bateaux d'excursion, observation des baleines), de la mise en œuvre de l'arrêt Marshall et du développement du secteur d'exploitation du goémon;
- les bateaux les plus récents sont bien plus gros que ceux en fonction desquels les quais avaient été conçus au départ; de nombreux quais fixent des restrictions de charge qui limitent la taille des bateaux qu'ils peuvent recevoir;
- la capacité des quais ne suffit pas à répondre à la demande en espace aux quais;
- les coûts de l'infrastructure maritime sont considérablement plus élevés dans le secteur de la baie de Fundy à cause des extrêmes dans les marées et la géologie.

6.1 Réparation et renouvellement des quais

Contexte – En fin de compte, les pêcheurs ont besoin d'un endroit sûr où ils peuvent charger et décharger leurs bateaux et les laisser à la fin de la journée. Or l'espace disponible à cette fin, de même que la capacité des quais de recevoir ces bateaux, sont compromis. Les coûts sont élevés pour améliorer l'infrastructure, et il faut planifier le financement pour répondre à ce besoin.

Recommandation – Le MPO devrait affecter un financement supplémentaire pour réparer ou renouveler l'infrastructure des quais au Nouveau-Brunswick, notamment dans le Sud-ouest de la province. Les organismes compétents du gouvernement fédéral devraient adopter une approche de collaboration.

Considérations – Un financement fédéral est nécessaire, qu'il vienne du MPO ou soit offert en collaboration avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) ou d'autres organismes.

7 LA VENTE DES PRODUITS ET L'INFORMATION COMMERCIALE

Il faut augmenter les communications et améliorer la compréhension des forces du marché dans les secteurs de la récolte, de la transformation et de la commercialisation des pêches.

7.1 Bulletin

Contexte – Le groupe d'action des intervenants du Sud sur la récolte reconnaît qu'il faut améliorer la circulation de l'information entre les divers intervenants de l'industrie.

Recommandation – Le ministère des Pêches, en partenariat avec l'industrie, devrait publier un bulletin provincial trimestriel sur les diverses pêches au Nouveau-Brunswick, dont des bulletins sur les marchés, les possibilités de formation, les tendances et les incidences de la mondialisation sur les producteurs maritimes.

Considérations – Si les membres de l'industrie sont mieux informés, la collaboration devrait augmenter entre les secteurs en raison d'une meilleure compréhension des différents points de vue. Des ressources financières adéquates devront être allouées au ministère des Pêches pour coordonner cette initiative. Les possibilités de publicité pour aider à régler le coût de la publication pourraient également être examinées.

7.2 Site Web

Contexte – On estime que le site Web actuel du ministère des Pêches ne répond pas aux besoins de l'industrie, car il ne lui fournit pas l'information nécessaire.

Recommandation – Le ministère des Pêches devrait améliorer l'information accessible sur son site Web et rendre le site plus convivial. On devrait examiner les sites Web des autres provinces et consulter les membres de l'industrie pour déterminer le contenu possible qui serait utile à l'industrie.

Considérations – Il existe peut-être une possibilité de collaboration entre les organismes de réglementation gouvernementaux, les éducateurs et le secteur privé à l'égard de cette initiative de portail d'information. Le bulletin proposé serait une source d'information importante qui serait inclus dans le site Web. Une plus grande disponibilité de l'information fera que l'ensemble des membres de l'industrie seront mieux informés.

7.3 Forum de discussion

Contexte – Le groupe d'action des intervenants du Sud sur la récolte, de même que les autres groupes d'action des intervenants, ont reconnu qu'il fallait offrir plus de possibilités de consultation entre les divers joueurs clés dans l'industrie. Cette question a été soulevée également au Sommet des pêches et elle est l'une des raisons qui a motivé la création du groupe d'action des intervenants sur la gouvernance.

Recommandation – Il est recommandé aux gouvernements et à l'industrie, qu'un forum soit créé pour favoriser le dialogue entre les pêcheurs, les acheteurs et les transformateurs (semblable à la table ronde du ministre de la Nouvelle-Écosse). Cette recommandation est comprise dans la recommandation du rapport sur la gouvernance portant sur les tables rondes régionales.

Considérations – Le groupe d'action appuie la recommandation du groupe d'action des intervenants sur la gouvernance portant sur la création de deux tables rondes régionales à cette fin.

8 LA SURCAPACITÉ ET LA VIABILITÉ

Le groupe d'action des intervenants du Sud sur la récolte ne considère pas qu'il y ait actuellement une surcapacité dans les pêches du Sud-ouest. Cependant, la surcapitalisation est un enjeu possible et pourrait bientôt exiger la prise d'une mesure précise ou définitive. On juge que le coût accru lié à la construction de plus gros bateaux assortis d'un endettement élevé, le coût accru des permis et les coûts d'exploitation accrus pourraient menacer la viabilité des entreprises à l'avenir. On pourrait peut-être réaliser plus de gains d'efficacité opérationnelle et réduire les coûts d'exploitation par l'adoption et l'utilisation des technologies vertes, améliorant ainsi la viabilité des entreprises de pêches. Les études antérieures ou les nouvelles activités de recherche et de développement pourraient mettre en évidence des mesures d'encouragement dans ce sens.

9 LA QUALITÉ

Améliorer la qualité des débarquements au quai.

9.1 Les techniques de manipulation

Contexte – Afin de répondre aux demandes des clients, une qualité supérieure est de plus en plus recherchée. Et afin d'obtenir une qualité supérieure, les pêcheurs, les acheteurs et les transformateurs doivent investir dans les améliorations à l'équipement et dans l'éducation aux techniques de manipulation. Ces investissements seront seulement effectués si les intervenants peuvent avoir l'assurance d'obtenir un prix plus élevé pour leur produit.

Recommandation – Offrir des programmes d'éducation sur les techniques de manipulation pour améliorer la qualité des produits au quai. (Voir également Démographie, recrutement et formation.)

Considérations – Une qualité améliorée devrait se traduire par un meilleur prix. La question est de savoir si l'investissement en vaudrait la peine. L'éducation sur les techniques de manipulation améliorées serait offerte dans le cadre d'un volet de la formation continue mentionnée ci-dessus.

RAPPORT DU

GROUPE D'ACTION DES INTERVENANTS SUR LA TRANSFORMATION

PRÉSENTÉ AU

**MINISTRE DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ET AU
MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS CANADA**

LE 30 SEPTEMBRE 2007

L'honorable Rick Doucet
Ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick

et

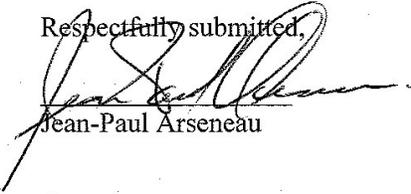
L'honorable Loyola Hearn
Ministre de Pêches et Océans Canada

Messieurs les Ministres,

Nous avons eu l'honneur d'être invités à participer au groupe d'action des intervenants sur la transformation et nous vous soumettons respectueusement le rapport suivant.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre haute considération.

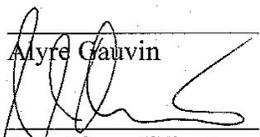
Respectfully submitted,


Jean-Paul Arseneau

Christian Brun

Ross Butler


Ron Fougere


Myre Garvin

Jean-Pierre Hébert

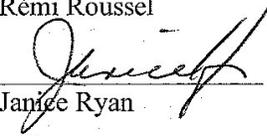

Danny King


Norm LeBlanc

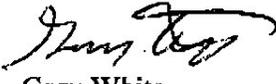


Rachael Ritchie

Rémi Roussel


Janice Ryan

Klaus Sonnenburg


Gary White

TRANSFORMATION

INTRODUCTION

Il y a, au Nouveau-Brunswick, 128 usines de transformation du poisson titulaires d'un permis, ce qui représente plus de 5 000 emplois à temps plein, bien que le total monte à 12 000 sur une base saisonnière. Ainsi, le secteur a d'importantes incidences socioéconomiques sur les collectivités côtières de la province.

L'industrie de transformation des produits de la mer a une production d'une valeur de 1,1 milliard de dollars par année. En 2006, les exportations totales étaient estimées à 800 millions de dollars.

L'industrie de transformation des produits de la mer du Nouveau-Brunswick est fière d'avoir pu s'adapter traditionnellement aux besoins du marché et d'offrir des produits de qualité. L'industrie est également bien diversifiée, procédant à la transformation de diverses espèces.

Aujourd'hui l'industrie est confrontée à un certain nombre de défis. Les consommateurs ont des attentes et des besoins différents. Cependant, il existe une possibilité incroyable de développement dans l'industrie.

Le rapport suivant mettra en évidence les recommandations à l'industrie et aux gouvernements afin de s'attaquer de manière coordonnée aux enjeux et aux défis prioritaires.

Les recommandations sont présentées sous les thèmes suivants :

- Gestion de la capacité
- Aide financière des gouvernements
- Décisions politiques
- Coordination interprovinciale
- Décisions au sujet de la délivrance des permis
- Stabilité de l'approvisionnement
- Surveillance au quai et déplacements du poisson
- Ressources halieutiques provinciales
- Amélioration des relations entre les pêcheurs et les transformateurs
- Ressources humaines
- Technologie

1. GESTION DE LA CAPACITÉ

Contexte – Il est généralement reconnu qu'il existe un débalancement entre la capacité de transformation et les débarquements de poisson au Nouveau-Brunswick. La capacité de production va de pair avec les débarquements de pointe faisant suite à des fermetures pour la majorité de l'année. La récolte et la transformation doivent travailler ensemble. Les usines du Nouveau-Brunswick ont la capacité de transformer les débarquements disponibles. Le Nouveau-Brunswick se distingue aussi par la capacité d'importer la matière première des autres provinces et des autres pays.

Recommandations

- a) Il est recommandé que le ministère des Pêches institue un moratoire sur la délivrance de permis à de nouvelles usines et de retirer les permis des usines après une période d'inactivité déterminée.
- b) Il est recommandé également au ministère des Pêches de retirer les espèces visées par le permis qui ne sont pas utilisées afin de prévoir l'expansion des installations qui s'adaptent aux nouvelles possibilités du marché et de ressources.
- c) Il est aussi recommandé que le ministère des Pêches et le MPO adoptent des méthodes pour harmoniser les débarquements avec la capacité de transformations provinciale déjà en place.

Considérations –

À cette fin, les gouvernements devraient tenir compte de la nécessité d'avoir des niveaux accrus d'approvisionnement afin d'atteindre la viabilité.

Il est généralement reconnu que la question de la gestion de la capacité est surtout prédominante sur la côte Est du Nouveau-Brunswick et qu'elle se pose moins dans la baie de Fundy.

En poursuivant cette politique, le gouvernement doit considérer la nécessité de définir la période d'inactivité et de maintenir une certaine flexibilité d'application.

Il faut noter que cette recommandation implique la transformation primaire, et non pas la transformation secondaire.

Nous tenons aussi à noter que cette recommandation devrait se lire de pair avec la recommandation 3 ci-dessous en ce qui touche à la création d'un comité d'appel dans les questions de délivrance de permis, plutôt que de voir les appels référés au ministre.

2. AIDE FINANCIÈRE DES GOUVERNEMENTS

Contexte – Il est généralement reconnu que l'aide financière directe du gouvernement aux entreprises de transformation n'est pas indiquée et qu'elle semble injuste aux autres entreprises viables.

Recommandations

- a) Il est recommandé que les deux ordres de gouvernement offrent des programmes et des services à l'industrie de la transformation dans le but surtout d'appuyer la mise en marché, le commerce, la recherche et le développement, la mise au point de produits, les initiatives à valeur ajoutée, la formation et le transfert de technologie, et évitent de recourir aux programmes d'aide financière pour appuyer des opérations qui ne sont pas viables.
- b) Il est recommandé que le gouvernement du Nouveau-Brunswick examine les subventions versées aux entreprises de transformation dans les autres provinces de l'Atlantique et, de concert avec l'industrie au Nouveau-Brunswick, élabore une approche adéquate en réponse à cette concurrence déloyale.
- c) Il est recommandé d'encourager le ministère des Pêches et le MPO d'engager des discussions interprovinciales dans le but d'harmoniser l'assistance gouvernementale à la transformation afin de rétablir la concurrence pour la matière première.
- d) Si les gouvernements accordent des subventions, il est recommandé qu'ils s'assurent que tout intervenant ait accès égal au programme.

Considérations

Le groupe d'action considère qu'on devrait maintenir la politique actuelle, soit de ne pas offrir d'aide à la transformation primaire. Cependant, l'aide accordée aux fins d'avancées technologiques devrait être maintenue.

Il est important également de tout mettre en œuvre pour s'assurer que les entreprises au Nouveau-Brunswick puissent rivaliser avec celles des autres provinces et territoires en ce qui concerne les subventions du gouvernement.

Il est reconnu que l'identification des subventions dans les autres juridictions pourrait être difficile car elles sont souvent cachées. Il sera peut-être nécessaire d'impliquer le Ministère des Affaires intergouvernementales dans des discussions à l'intérieur de l'Entente sur le commerce intérieur.

3. DÉCISIONS POLITIQUES

Contexte – Il est généralement reconnu que les décisions finales au sujet de la délivrance des permis ne devraient pas relever de la compétence du ministre des Pêches.

Recommandation – Il est recommandé que, pour réduire l'ingérence politique, le gouvernement du Nouveau-Brunswick mette en œuvre un conseil provincial transparent de délivrance des permis pour prendre les décisions finales, dans les limites d'un cadre stratégique clair.

Considérations – On devrait changer le processus d'appel auprès du ministre en faveur d'un conseil d'appel.

Dans la poursuite de cette recommandation, le gouvernement devrait tenir compte de la nécessité d'un processus plus clair et du besoin d'une certaine consultation et information publique.

4. COORDINATION INTERPROVINCIALE

Contexte – Les provinces Maritimes font souvent la promotion d'activités de développement semblables dans le secteur de la transformation des produits de la mer. Dans certains cas, les subventions dans une province auront pour effet défavoriser injustement les exploitants dans une autre province.

Recommandation – Il est recommandé que le ministère des Pêches entreprenne un dialogue interprovincial dans le but d'empêcher les provinces de saper les activités de développement de chacune.

Considérations – Cette initiative devrait être étendue pour englober le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador dans la mesure du possible.

5. DÉCISIONS AU SUJET DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Contexte – Il y a diverses questions liées à la main-d'œuvre dans diverses régions de la province. Dans le Nord-Est, les travailleurs des usines de traitement du poisson sont souvent incapables d'obtenir un nombre suffisant d'heures d'emploi pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi. Dans d'autres régions, il y a des pénuries de main-d'œuvre qui ont un effet sensible sur la transformation des produits de la mer.

Recommandation – Il est recommandé qu'on prenne en considération l'étendue complète des incidences sur l'emploi dans toute prise de décision au sujet de la délivrance d'un permis.

Considérations – C'est surtout le registraire au ministère des Pêches qui devrait s'occuper de la question.

6. STABILITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

Contexte – Une condition préalable pour atteindre la viabilité est d'assurer des règles du jeu équitables dans l'accès à l'approvisionnement en matière première. On devrait viser comme objectifs une concurrence loyale pour le poisson et une réduction dans les pratiques commerciales déloyales.

Recommandations

- a) Il est recommandé que soient proclamées les dispositions de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* exigeant des acheteurs qu'ils soient endossés par les titulaires d'un permis de transformation.
- b) Il est recommandé de revoir les politiques du MPO sur la délivrance des permis pour éliminer le manque de sécurité de l'approvisionnement auquel font face les transformateurs lorsqu'ils recherchent des sources de matières premières.

Considérations – Les dispositions de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* ayant trait aux achats sont vues comme une mesure positive afin d'améliorer la sécurité d'accès des transformateurs à la matière première. Les transformateurs continuent de craindre, cependant, que des dispositions ne rapportent pas les avantages escomptés et puissent désavantager les pêcheurs en ce qui concerne le prix qu'ils obtiennent pour leurs débarquements.

Avant que la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* ne soit proclamée, il sera important de déceler et d'éliminer les échappatoires pour empêcher les entreprises à l'extérieur du Nouveau-Brunswick d'acheter dans la province, sur un pied d'inégalité, et d'expédier le produit à des transformateurs de l'extérieur.

La sécurité de l'approvisionnement et l'exclusion actuelle qui empêche les transformateurs de détenir une forme d'accès ou d'allocation de poisson, sans parler de la difficulté d'établir une relation d'approvisionnement stable entre les pêcheurs et les transformateurs, ont été mises en évidence comme faiblesses importantes des opérations de transformation actuelles. Les membres du groupe d'action des intervenants ont été unanimes à reconnaître qu'il fallait améliorer la relation d'approvisionnement. Cependant, ils n'ont pas pu s'entendre sur des modifications précises à la politique qui donneraient plus de stabilité à l'approvisionnement sans compromettre la politique sur l'indépendance des flottilles.

Le groupe d'action a discuté d'un grand nombre d'approches possibles pour améliorer la situation. Cependant, il n'a pas pu arriver à des propositions plus concrètes sur la stabilité de l'approvisionnement par l'entremise de la politique des licences. Il recommande de continuer de déployer des efforts pour examiner les modèles d'arrangements en matière d'approvisionnement qui sont en place dans d'autres provinces et territoires afin de régler cette situation.

Il est entendu que la stabilité de l'approvisionnement n'est pas un problème dans le Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick.

7. SURVEILLANCE AU QUAI ET DÉPLACEMENTS DU POISSON

Contexte – On se préoccupe de plus en plus des pratiques d'affaires et d'établissement de rapports illégitimes. Les recommandations suivantes s'appliquent en partie au MPO et en partie au ministère des Pêches.

Recommandations

- a) Il est recommandé que les dispositions réglementaires concernant l'exportation et l'importation et l'achat de poisson correspondent à la réciprocité du système avec les autres provinces et territoires, offrant aux acheteurs des autres provinces et territoires un accès au poisson du Nouveau-Brunswick sur la même base que celle que ces provinces et territoires offrent aux débarquements de poisson aux acheteurs du Nouveau-Brunswick qui ont un tel accès.
- b) Il est recommandé d'étendre les programmes de surveillance au quai pour inclure tous les débarquements commerciaux qui revêtent une importance commerciale afin d'améliorer les connaissances disponibles sur la conservation des ressources et augmenter la transparence des transactions commerciales.
- c) Il est recommandé d'exiger des permis d'exportation ou l'enregistrement dans le cas de toutes les exportations de poisson non transformé de la province.
- d) Il est recommandé de changer le barème des droits pour l'obtention des permis et des permis de transformation en augmentant de façon sensible les droits de permis et en réduisant les droits de permis de transformation, ce qui donnerait un barème des droits plus équilibré et équitable au niveau des achats.

Considérations – La mise en œuvre d'un programme de surveillance au quai plus exhaustif permettra d'acquérir plus de connaissances au sujet des espèces qui sont débarquées, d'améliorer le cadre pour les mesures de traçabilité qui sont prévues dans un proche avenir et d'améliorer la base d'information pour l'amélioration de la conservation.

Par ailleurs, la surveillance au quai est financée par l'industrie et augmentera les coûts des pêcheurs, des transformateurs ou d'une combinaison des deux. Il y a également des facteurs logistiques associés à l'expansion de la surveillance au quai dont il faut tenir compte pour s'assurer qu'il n'y ait pas de retards du côté des débarquements et de la livraison aux marchés et que la qualité soit maintenue.

8. RESSOURCES HALIEUTHIQUES PROVINCIALES

Contexte – Il est important de s'assurer que les usines de transformation au Nouveau-Brunswick conservent un accès aux parts historiques provinciales des ressources halieutiques.

Recommandations

- a) Il est recommandé que les deux gouvernements mettent tout en œuvre pour retourner les parts historiques du Nouveau-Brunswick aux intervenants provinciaux.
- b) Il est recommandé d'encourager les gouvernements et l'industrie à poursuivre les initiatives dans les domaines des sciences et de l'amélioration afin d'améliorer la gestion des pêches et d'augmenter la quantité de poissons et fruits de mer disponibles pour l'industrie, dont une amélioration de la surveillance étroite de l'information sur les débarquements.
- c) Il est recommandé que le MPO mette en œuvre des exigences relatives à la délivrance des permis obligeant les bateaux du Nouveau-Brunswick à débarquer leur poisson dans des ports au Nouveau-Brunswick.

Considérations – Le Nouveau-Brunswick est la seule province à ne pas avoir obtenu un accès additionnel au cours des 15 dernières années, en plus de perdre des ressources traditionnelles. Les autres provinces comptent sur la proximité, tandis que le Nouveau-Brunswick doit compter sur la participation et l'équité historiques.

L'industrie du Nouveau-Brunswick est en train de voir une part encore plus grande de son accès historique accordé aux pêcheurs dans les autres provinces et territoires. Les entreprises de la province sont désavantagées, car elles doivent rivaliser avec des entreprises qui reçoivent un financement public dans les autres provinces et territoires. L'industrie du Nouveau-Brunswick a l'assurance de pouvoir rivaliser avec les entreprises de partout au monde lorsque tous évoluent dans le cadre de règles du jeu équitables. Cependant, il faut prendre des mesures pour rétablir des règles du jeu équitables.

9. AMÉLIORATIONS DES RELATIONS ENTRE LES PÊCHEURS ET LES TRANSFORMATEURS

Contexte – Pour assurer la stabilité à long terme des entreprises de transformation et de récolte, il faut établir une relation de travail plus étroite et plus stable entre les deux secteurs.

Il sera important de favoriser des approches qui aboutiront à la détermination des prix et à la conclusion d'arrangements en matière d'approvisionnement avant le début de la pêche et à leur stabilité durant la saison de pêche.

L'une des approches pourrait être de prévoir un cadre pour que les investisseurs lancent un système de mise aux enchères pour la vente des espèces ciblées.

Le groupe d'action des intervenants sur la transformation a eu de la difficulté avec la question, mais en dernière analyse, a conclu qu'il avait besoin de plus de temps pour en traiter.

Recommandation – Il est recommandé qu'un groupe d'étude spécial soit établi pour examiner les moyens qui permettraient d'apporter des améliorations afin que la vente de poisson entre les pêcheurs et les transformateurs soit effectuée au bénéfice de tous les intervenants. Ce groupe d'étude spécial devrait être établi par le ministère des Pêches et composé de représentants des pêcheurs et des transformateurs. Les membres devraient être nommés par les associations, si possible.

Considérations – Dans l'exécution de leur mandat, les membres de ce groupe d'étude devraient examiner les méthodes utilisées dans les autres provinces et territoires. On devrait envisager de poursuivre l'étude de la question de concert avec les provinces voisines.

10. RESSOURCES HUMAINES

Contexte – La viabilité du secteur de la transformation repose sur un accès aux ressources humaines dotées des bonnes compétences et en nombre suffisant pour continuer d'exploiter ses entreprises. Une amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la formation sont exigées pour faire passer la transformation des produits de la mer d'un « emploi de dernier ressort » à une profession gratifiante.

Recommandations

- a) Il est recommandé que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, de concert avec l'industrie, entreprenne un examen de la *Loi sur les normes d'emploi* pour établir des heures de travail et des conditions de travail globales plus équitables.
- b) Il est recommandé qu'un front commun provincial fort soit établi pour revendiquer et négocier des modifications au régime d'assurance-emploi afin que celui-ci puisse s'adapter à la nature saisonnière et intra-semaine de la transformation des produits de la mer.
- c) Il est recommandé que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail reconnaisse la profession de transformation des produits de la mer comme une désignation professionnelle.
- d) Il est recommandé que des stratégies soient élaborées pour réduire les pénuries de main-d'œuvre par la mise en œuvre ciblée de la technologie.

Considérations – Durant les délibérations du groupe, il a été démontré que l'industrie reconnaissait la nécessité pressante d'améliorer le niveau de rémunération des employés dans la transformation des produits de la mer.

11. TECHNOLOGIE

Contexte – Il sera important de s'assurer que l'industrie du Nouveau-Brunswick ait accès à la technologie nécessaire pour maintenir son rôle de chef de file dans le secteur de la transformation des produits de la mer.

Recommandations

- a) Il est recommandé que les deux gouvernements accordent une attention particulière à l'élaboration de programmes et au financement pour aider à établir des programmes de recherche et de développement afin de favoriser le développement de technologies qui sont mises à la disposition de toutes les entreprises.
- b) Il est recommandé que le ministre des Pêches demande au MPO d'établir un programme de mise en réserve des quotas pour prévoir des initiatives de recherche (à risque élevé).

Considérations – Il est entendu que l'industrie a également un rôle important à jouer afin d'élaborer des mécanismes pour accéder à la technologie et investir dans celle-ci.

Il est recommandé de prendre des dispositions pour établir un programme de mise en réserve de quotas pour s'assurer de conserver, à partir des allocations, une petite quantité de produits avec laquelle faire l'essai de nouvelles technologies et de nouveaux processus, dont le but ne serait pas de générer des revenus à d'autres fins.

RAPPORT DU
GROUPE D'ACTION DES INTERVENANTS SUR LA GOUVERNANCE

PRÉSENTÉ AU
MINISTRE DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ET AU
MINISTRE DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA

LE 30 SEPTEMBRE 2007

L'honorable Rick Doucet
Ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick

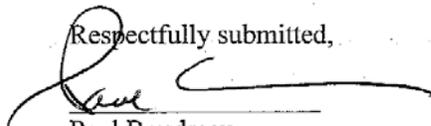
et

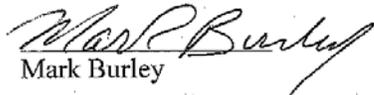
L'honorable Loyola Hearn,
Ministre de Pêches et Océans Canada

Messieurs les Ministres,

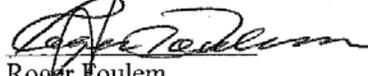
Nous avons eu l'honneur d'être invités à participer au groupe d'action des intervenants sur la gouvernance et nous vous soumettons respectueusement le rapport suivant.

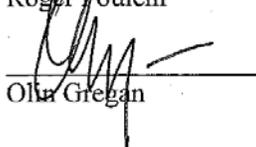
Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre haute considération.

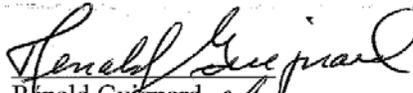
Respectfully submitted,

Paul Boudreau


Mark Burley

Réginald Comeau


Roger Foulon

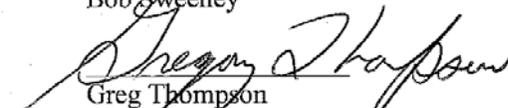

Ollie Gregan

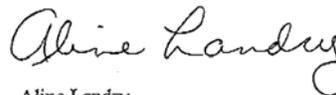

Renald Guignard


Tony Hooper


Bob Sweeney

Bob Sweeney


Greg Thompson


Aline Landry

GOUVERNANCE

INTRODUCTION

Le groupe d'action des intervenants sur la gouvernance a constaté que les divers intervenants de l'industrie des produits de la mer ont manifesté plus d'intérêt à se regrouper et à collaborer. Cette constatation est révélée par l'engagement des membres durant les réunions des groupes d'action des intervenants. C'est dans cet esprit de collaboration que le groupe d'action soumet les recommandations ci-après aux fins de considération.

Le sujet de la « gouvernance » a été soulevé durant les consultations ministérielles et le Sommet des pêches, sans aucun doute devant la perception que l'industrie du Nouveau-Brunswick peut difficilement se regrouper autour de problèmes qui ont de l'importance pour tous. Diverses personnes ont exprimé l'avis que le Nouveau-Brunswick semble avoir plus de difficulté que d'autres provinces et territoires à élaborer une vision et des positions communes.

Malgré le besoin très important de coopération et de coordination entre les personnes qui récoltent les poissons et fruits de mer et celles qui les transforment et les livrent au marché, les intervenants semblent souvent fonctionner dans différentes industries. Dans le passé, il ne semblait pas exister de perception commune acceptée sur la meilleure façon de réunir les divers organismes, ni une vision commune du rôle et des mandats des divers groupes.

Comme les divers intervenants poursuivent des intérêts individuels, l'industrie de la pêche et de la transformation des produits de la mer a souvent été paralysée en raison du fait qu'elle est incapable d'élaborer des approches qui exigent un soutien minimal de la part d'un grand nombre d'intérêts concurrentiels. Cette situation a compliqué la tâche du gouvernement lorsqu'il s'agissait d'appuyer les intérêts communs de l'industrie, que ce soit dans la province ou dans les forums nationaux et internationaux.

Comme le gouvernement a le mandat d'être ouvert et transparent envers tous les citoyens, il a dû faire preuve de discernement dans sa réaction aux demandes sans tenir compte des positions adoptées par d'autres organismes représentatifs.

Par ailleurs, le statut d'entreprise individuelle des secteurs de la récolte du poisson et de la transformation des produits de la mer amène les gouvernements à traiter avec les entreprises individuelles, puisque ce sont ces entreprises qui feront les investissements nécessaires.

Sans nuire aux intérêts individuels, il faut offrir des possibilités aux intervenants qui veulent collectivement s'attaquer aux problèmes communs auxquels l'industrie fait face.

À mesure que nous irons de l'avant, il importera aussi de tenir compte du désir des intervenants et de faire en sorte que les recommandations ou les mesures prises à l'appui d'un intérêt individuel n'aient pas d'effet négatif sur l'ensemble de l'industrie.

Dans le secteur de la récolte, nous avons observé un certain nombre d'organismes qui tentent de représenter les divers secteurs, flottilles et zones géographiques. Même dans les secteurs qui peuvent compter sur des associations relativement stables, il s'est exercé des pressions croissantes pour diviser les groupes. Nous voyons un grand nombre de petites associations qui font face à des demandes croissantes en matière de réunions, de comités consultatifs, de consultations et de processus.

Le groupe sur la gouvernance juge qu'il est essentiel que le ministère des Pêches établisse un cadre, de concert avec l'industrie, pour renforcer les associations de l'industrie.

Dans le secteur de la transformation, on a assisté en 2006 à la disparition d'une association de transformateurs de produits de la mer qui représentait une grande partie du volume de production, mais relativement peu de titulaires de permis. Avec la perte de l'Association des transformateurs de fruits de mer du Nouveau-Brunswick, le secteur provincial des produits de la mer et quelques membres individuels ont perdu le lien et l'appui nationaux qu'ils recevaient par l'entremise du Conseil canadien des pêches.

Le groupe sur la gouvernance considère qu'il est essentiel de tout mettre en œuvre pour établir une association de transformateurs de produits de la mer. À cet égard, le ministre des Pêches, à la demande de notre groupe, a entrepris de consulter les 128 titulaires de permis sur le bien-fondé d'établir une telle association. Les résultats de cette consultation sont présentés à l'annexe 1 du rapport.

Le groupe d'action des intervenants sur la gouvernance avait l'ambitieux projet de concevoir un processus qui rassemblerait l'industrie afin de garantir une coordination constante des intérêts entre les flottilles, les régions, les secteurs, les pêcheurs, les transformateurs et autres. La seule façon de préserver l'avantage concurrentiel nécessaire dans les marchés actuels consiste à amener le secteur des poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick à collaborer dans l'intérêt supérieur de la province, sans pour autant compromettre l'indépendance et l'entrepreneuriat qui entretiennent la puissance de nos entreprises.

Nous considérons que nous sommes maintenant bien engagés sur la voie qui mène à une plus grande collaboration dans l'industrie. Ces progrès sont attribuables en partie à l'initiative du ministre des Pêches, avec l'appui du ministre des Pêches et des Océans Canada, en vue de lancer un processus de renouveau des pêches. Nous sentons également que les gouvernements sont intéressés à connaître l'avis des intervenants et sont prêts à donner suite à leurs recommandations. Il sera désormais important que les deux ordres de gouvernement assument un rôle de chef de file afin d'appuyer et de mettre à exécution les importantes recommandations qui ont été formulées au profit de l'ensemble de l'industrie.

Nous avons eu l'honneur de prendre part à cette initiative très valable, et nous serons heureux de poursuivre notre contribution.

1. LEADERSHIP

Contexte – Depuis le Sommet des pêches tenu à la fin de février 2007 et tout au long du processus des groupes d'action des intervenants, on a souvent laissé entendre que les secteurs des pêches et de la transformation des produits de la mer s'étaient regroupés pour la première fois grâce à l'initiative et au leadership du ministère des Pêches. Il importe beaucoup de maintenir la lancée qui favorise le regroupement des intervenants ainsi que le mouvement de leadership qui anime les gouvernements.

Recommandation – Il est recommandé que le ministre des Pêches poursuive son rôle de chef de file dans le regroupement des intervenants et dans la bonne mise en œuvre des divers volets du Cadre de renouveau pour les pêches.

Considérations – Le groupe d'action est d'avis que le ministère des Pêches doit affecter d'autres ressources humaines et financières pour s'assurer que les consultations entre les intervenants de l'industrie se poursuivent.

Notre groupe considère également que l'exercice du leadership comprend la contestation des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de l'ensemble de l'industrie au Nouveau-Brunswick.

Le processus des groupes d'action des intervenants a très bien montré comment il est possible de rassembler les gens. Ce genre d'initiative doit se poursuivre et devrait s'inscrire dans le cadre permanent du mandat du ministre des Pêches.

À notre avis, il revient aux gouvernements de tout mettre en œuvre pour maintenir l'équilibre entre les divers intervenants du secteur et les diverses flottilles afin de s'assurer que l'intérêt supérieur de l'industrie soit préservé. Il faut améliorer la méthode utilisée par les gouvernements pour tenir les consultations.

2. ASSOCIATIONS DE L'INDUSTRIE

Contexte – Il est reconnu que divers groupes ont des intérêts économiques divergents, mais le fait que de nombreuses associations cherchent à défendre leurs intérêts respectifs est un élément qui favorisera une érosion des intérêts à long terme des intervenants de la province.

Dans les secteurs de la récolte et de la transformation, nous avons connu des situations où un grand nombre d'intervenants profitaient des efforts de quelques-uns. Seules quelques associations dérogent à la tendance voulant que des bénévoles spécialisés consacrent souvent du temps et de l'argent pour tenter d'améliorer la situation de tous les secteurs de l'industrie sans obtenir une contribution équitable de tous ceux qui profitent de leurs efforts.

Le groupe d'action des intervenants sur la gouvernance considère qu'il faut absolument promouvoir collectivement la création d'associations représentatives valables pour les pêcheurs et les transformateurs.

Les très faibles contributions gouvernementales aux associations de l'industrie ne semblent pas très efficaces, car toutes les associations ont de la difficulté à remplir la charge de travail et ne survivent dans bien des cas que grâce au dévouement de bénévoles.

Recommandations

- a) Il est recommandé que le gouvernement provincial établisse un cadre, en consultation avec l'industrie, qui permette de renforcer les associations de l'industrie, d'implanter des mécanismes d'autofinancement à long terme pour les associations de base qui seront appuyées par ce cadre, et d'offrir les ressources dont ces associations de base auront besoin avant de devenir autonomes.
- b) Dans le cas des transformateurs de produits de la mer, il est recommandé que le gouvernement provincial prenne les mesures nécessaires pour établir une association qui s'autofinancera à long terme et qui servira les intérêts de l'ensemble de l'industrie.

Considérations – Un groupe de travail a été formé pour examiner les paramètres éventuels du cadre. Il se compose des personnes suivantes : Olin Gregan, Réginald Comeau, Aline Landry et Greg Thompson. Le groupe de travail a aussi déterminé ce qui permettrait à une association d'être reconnue par le gouvernement, compte tenu de la législation en vigueur et de la question des « profiteurs ».

La version définitive du rapport du groupe de travail est présentée à l'annexe 1. En résumé, le groupe a indiqué qu'il faut établir de bonnes associations représentatives pour doter l'industrie de moyens aptes à lui permettre de coordonner les divers intérêts au bénéfice de toute la province. Il propose que le gouvernement encourage les associations qui cherchent à établir un large consensus plutôt que de défendre simplement des intérêts limités. Il propose aussi que le gouvernement recherche des méthodes qui rendraient les programmes accessibles par l'entremise des associations et rende l'affiliation à une association conditionnelle pour l'admissibilité aux programmes.

À cette fin, le gouvernement et l'industrie doivent chercher à renforcer les associations, et non à implanter des associations nouvelles ou plus nombreuses.

Toutefois, une nouvelle association est nécessaire pour les transformateurs. À notre avis, le ministère des Pêches provincial doit prendre l'initiative afin d'essayer de déterminer quelle est la meilleure façon de procéder pour encourager la formation d'une association. On devrait envisager de confier à un employé du Ministère la tâche d'amorcer l'établissement de cette association.

Le ministre des Pêches, à la demande du groupe, a entrepris de consulter les 128 titulaires de permis au sujet du bien-fondé de l'établissement d'une telle association des transformateurs des produits de la mer. Les résultats de cette consultation sont présentés à l'annexe.

Il faut bien préciser à tous les intervenants que les associations doivent représenter leurs membres de manière responsable si elles veulent maintenir une bonne affiliation. La prestation de services par une association peut aussi encourager des personnes à devenir membres.

Le gouvernement doit chercher à créer des encouragements pour inciter les personnes à faire partie d'une association, comme restreindre l'admissibilité et l'accessibilité à certains avantages aux personnes qui font partie d'une association reconnue en vertu du cadre établi.

Il y aura toujours des entreprises individuelles qui n'adhéreront pas à une association, sauf si la loi les oblige à payer les frais d'adhésion. Notre groupe considère que des 128 titulaires de permis, 50 transformateurs authentiques faisant partie d'une association seraient considérés comme une représentation suffisante.

Le but ultime est d'avoir des associations représentatives valables qui soient autonomes. Des ressources gouvernementales seront nécessaires au début pour aider à établir la capacité nécessaire. Pendant une période de trois ans et sur une échelle régressive, il faudra compter sur un grand investissement du gouvernement. Malgré notre conviction qu'il faut atteindre l'autosuffisance, le groupe d'action des intervenants croit fermement que cet investissement unique en vaudra la peine à long terme.

À cette fin, les gouvernements doivent établir des critères d'admissibilité au financement, tout en excluant les considérations partisans du processus.

Une méthode possible de promouvoir l'autofinancement pourrait être le transfert aux associations d'une partie des droits annuels versés pour la délivrance des permis. On pourrait mettre en œuvre une initiative semblable à celle en vigueur dans le secteur de l'agriculture, où seule une entreprise agricole faisant partie d'une association peut avoir accès à la carte d'exonération du carburant.

3. CONSULTATIONS DANS L'INDUSTRIE

Contexte – Il importe beaucoup de promouvoir une plus grande communication entre les intervenants en vue de favoriser l'établissement de positions communes pour l'industrie et une plus grande circulation de renseignements entre les intervenants.

L'industrie des pêches est encouragée par l'initiative du ministre concernant la formation d'une table ronde permanente du ministre sur les pêches. Mais en plus de cette initiative, il faut établir un forum de consultation et de discussion pour permettre à l'industrie de promouvoir un meilleur système de communication, de formation et de développement de l'industrie.

Recommandation – Il est recommandé que le gouvernement du Nouveau-Brunswick établisse deux tables rondes démocratiques permanentes pour les régions, une pour la côte Est et l'autre pour la région de Fundy.

Ces groupes auraient pour but de promouvoir le développement de l'industrie et de traiter de façon constructive les problèmes survenant au sein de l'industrie et ceux relatifs aux conflits avec d'autres secteurs.

Considérations – À cette fin, on s'attend que le ministère des Pêches assume l'entière responsabilité concernant l'administration et le financement de cette initiative.

Au moment d'établir ces tables rondes régionales, le ministère des Pêches devrait s'inspirer des éléments suivants :

- Normalement, aucune association et aucun secteur de flottilles ne devrait avoir plus d'un siège, mais l'industrie doit être représentée de façon adéquate. Le comité est conscient de la situation particulière de l'UPM.
- Les tables rondes régionales doivent avoir une représentation adéquate mais qui ne les empêche pas d'être productives (maximum de 15 personnes).
- Il est entendu que toutes les associations ne seront pas représentées à ces tables.
- On devrait tenir une réunion chaque mois autant que possible.
- Il faut établir un mécanisme qui permette de communiquer l'information émanant de la table ronde régionale à ceux qui ne sont pas représentés.
- Les comités devront dépasser les programmes individuels et adopter des communications transparentes et dignes de confiance dans l'intérêt supérieur de l'industrie.

Le groupe d'action des intervenants sur la gouvernance invite le gouvernement à établir un mécanisme qui favorise la communication régulière entre les deux tables rondes régionales et la table ronde du ministre des Pêches. On prévoit que les tables rondes et la table ronde du ministre auront un chevauchement de membres.

4.0 COMMUNICATIONS

Contexte – Certaines parties n'auront pas une participation centrale à certains enjeux, mais elles peuvent quand même être touchées par les décisions prises par d'autres. Elles devraient donc avoir la possibilité d'accéder à l'information sur les questions qui les touchent et de donner leur point de vue le cas échéant.

La majeure partie de l'industrie s'attend à ce que les gouvernements fassent appel à leurs ressources et services pour assurer la transparence et la transmission adéquate de l'information au sein du secteur.

De plus, il est généralement convenu que la transmission actuelle des renseignements aux divers intervenants est inadéquate.

Recommandations

- a) Il est recommandé que les gouvernements établissent immédiatement des mécanismes qui favorisent une plus grande circulation de l'information entre les intervenants et la prestation de programmes éducatifs.
- b) Le groupe d'action des intervenants sur la gouvernance recommande aussi que le ministère des Pêches crée un bulletin de l'industrie et consacre plus de ressources à la page Web du Ministère.

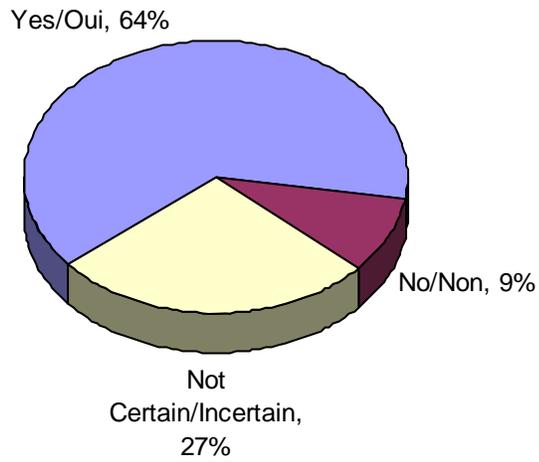
Considérations – Devant le besoin urgent d'améliorer les communications, le groupe d'action des intervenants sur la gouvernance a transmis des recommandations directes au ministre à cet égard.

Il faudra transmettre plus de renseignements aux secteurs de la récolte et de la transformation pour permettre aux divers intervenants de mieux connaître les enjeux de l'industrie.

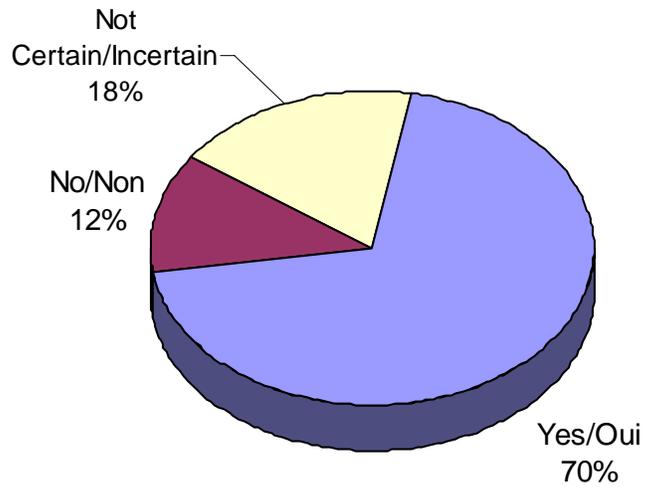
Le groupe d'action des intervenants sur la gouvernance appuie fortement les autres recommandations que d'autres groupes d'action ont soumises pour améliorer les communications au sein de l'industrie. De tels investissements contribueront à améliorer la collaboration au sein de l'industrie et à mieux connaître les divers points de vue des intervenants.

APPENDICE I – SONDAGE AUPRÈS DES DÉTENTEURS DE PERMIS DE TRANSFORMATION

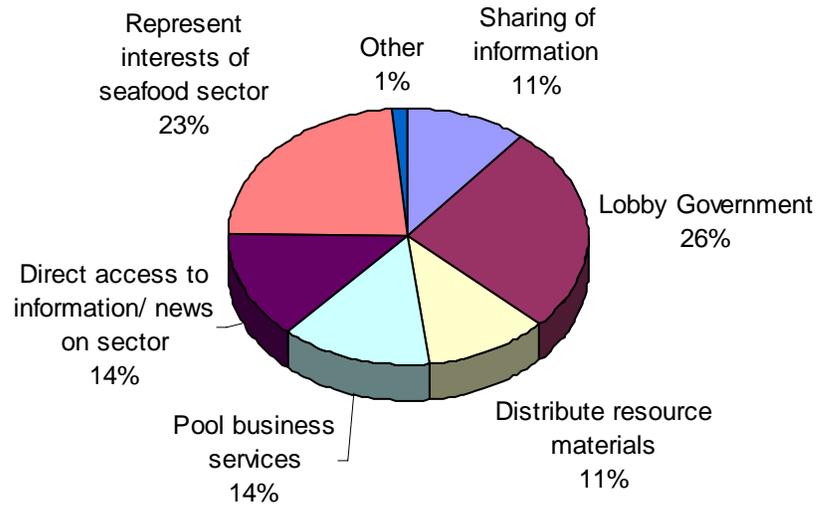
**Need For an Association
Besoin d'association**



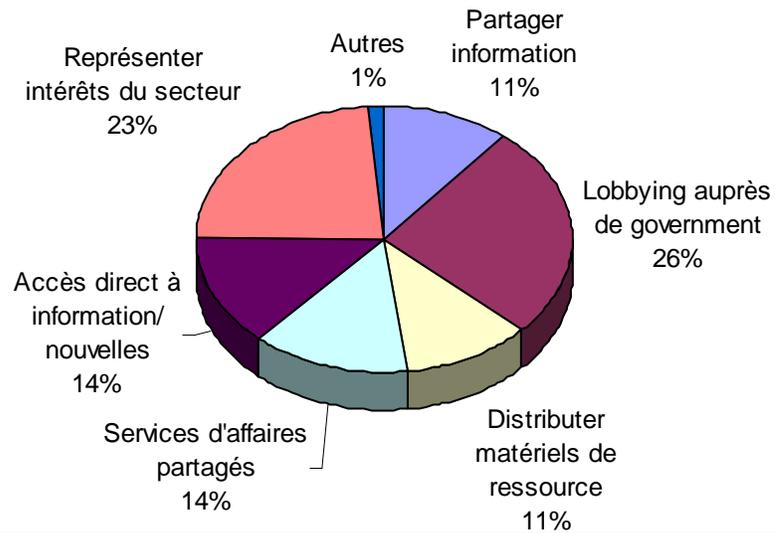
**Interest in becoming a member
Intérêt de devenir membre**



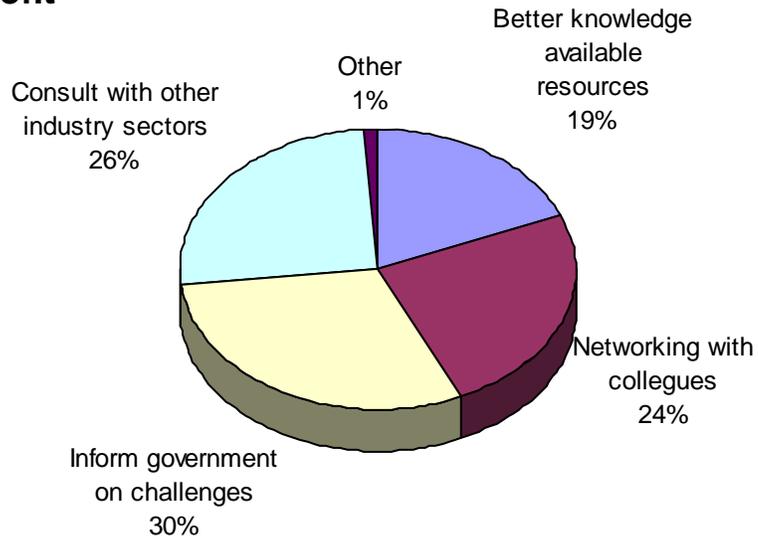
Role of an Association



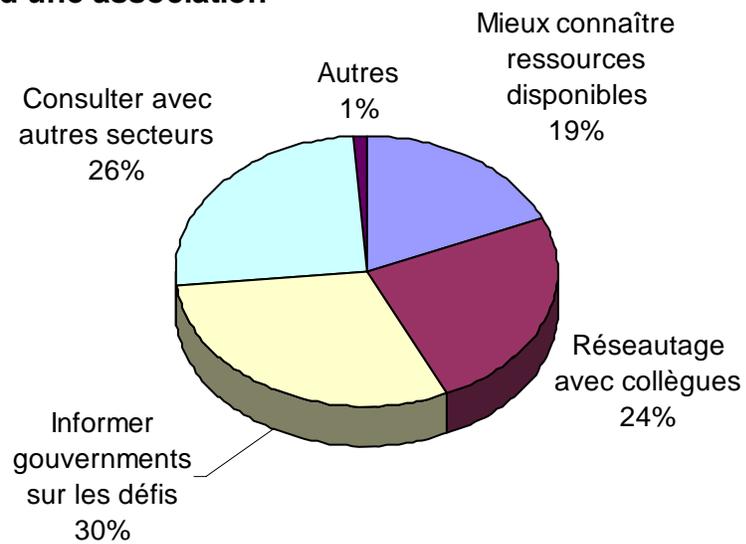
Rôle d'une association



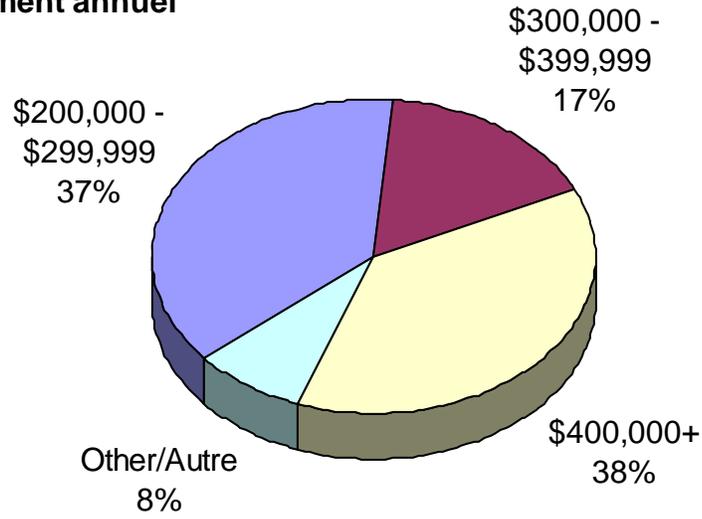
Company Benefit



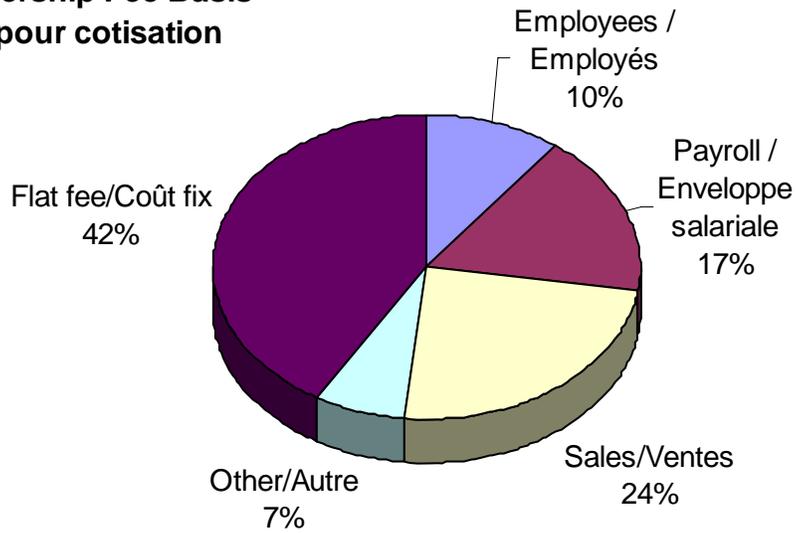
Bénéfices d'une association



Annual Investment
Investissement annuel



Membership Fee Basis
Base pour cotisation



Groupe d'action des intervenants – Gouvernance
Groupe de travail sur un cadre pour les Associations
2 août 2007
Fredericton, NB

Présents:

Réginald Comeau
Olin Gegan
Aline Landry
Greg Thompson
Joseph LaBelle

Introduction

Le Groupe d'action des intervenants sur la gouvernance propose:

Il est recommandé que le gouvernement provincial établisse un cadre, en consultation avec l'industrie, qui permette de renforcer les associations de l'industrie, d'implanter des mécanismes d'autofinancement à long terme pour les associations de base qui seront appuyées par ce cadre, et d'offrir les ressources dont ces associations de base auront besoin avant de devenir autonomes.

Pour le secteur de la transformation, le groupe recommande que le Gouvernement provincial prenne les démarches nécessaires pour établir une association qui s'autofinancera dans à long terme et qui servira les intérêts de l'ensemble de l'industrie.

Un groupe de travail a été formé pour analyser les paramètres d'un cadre pour les associations. Les membres du groupes sont : Réginald Comeau, Olin Gegin, Aline Landry et Greg Thompson. Le groupe de travail avait comme mandat d'examiner les éléments qui pourraient qualifier une association pour être reconnue par le Gouvernement et tenant compte de la législation existante et la question des « free-riders ».

Le groupe de travail s'est réuni le 02 août dans le but d'établir des critères et suggestions à mettre de l'avant au Ministère des pêches pour appuyer les recommandations du Groupe d'action des intervenants.

Discussion

Le groupe de travail est d'avis que l'intérêt du Ministère des pêches dans la promotion des groupes et associations représentatives est de promouvoir le dialogue et la communication entre tous les intervenants pour améliorer l'ensemble de l'industrie. Cette communication est devrait avoir pour but de réduire les conflits et les tensions entre les divers intérêts pour qu'ils puissent bâtir une industrie des poissons et fruits de mer plus forte et en santé pour la province.

Les associations et organisations ont un rôle capital pour assurer un rapprochement entre les secteurs et pour faciliter la compréhension mutuelle et la co-opération dans la poursuite d'objectifs communs. Il est reconnu que dans certains dossiers les intérêts divergent, mais ceci ne réduit pas la nécessité de co-opération dans les dossiers où un terrain d'entente est possible.

Plutôt que d'élaborer des règles spécifiques, le groupe de travail recommande certains principes pour aider l'élaboration d'une stratégie sur les associations.

- Les organisations plus grandes sont à préférer aux petites organisations ;
- Les organisations actives dans plusieurs dossiers sont à préférer aux organisations axées sur un dossier;
- Le niveau de frais demandés aux membres reflète l'engagement attendu des membres ;
- Le type d'organisation à promouvoir doit démontrer une volonté d'être flexible pour arriver à un terrain d'entente avec d'autres organisations, plutôt que de poursuivre seulement les intérêts de leurs membres;
- L'incorporation de l'organisation démontre un engagement envers l'association et une structure responsable envers les membres;
- Les organisations légitimes doivent pouvoir démontrer une capacité de rapporter l'information reçue aux membres de l'organisation ;
- Dans les régions où les pêcheurs se sont prévalus de la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière pour s'assurer une organisation représentative, les Gouvernements devrait privilégier ces organisations et se garder d'encourager le morcellement du secteur.
- Un critère qui exige d'être membres d'une organisation comme condition d'éligibilité à des programmes gouvernementaux, tel la réduction de la taxe sur l'essence, devrait être poursuivi, tout en reconnaissance qu'une telle mesure pourrait peut-être demander des amendement aux lois.
- Les Gouvernements doivent clairement signaler l'attente que le rôle des organisations doit augmenter et que les associations principales sont le véhicule préféré pour communiquer avec le gouvernement. Les Gouvernements devraient établir des critères qui donnent priorité aux associations qui rencontrent certains critères lors d'allocations financières.
- Il a été reconnu que depuis le Sommet de pêches au mois de février, un progrès important a été accompli en terme de travail conjoint par les organisations. Cependant, une préoccupation demeure que le nombre de représentants de certaines organisations ne reflète pas l'importance perçue des organisations dans certains forums. Le groupe est d'avis que la préoccupation avec le nombre de représentants d'un ou l'autre organisation reflète une réserve au sujet de l'efficacité de plusieurs des processus existants. Le groupe est d'avis que la préoccupation à compter les représentants par organisation ou secteur sera réduite en fonction de la confiance qu'ont les participants que leurs positions sont entendues. Pendant la période d'adaptation, le groupe demande que les préoccupations de groupes au sujet de la représentation soit accommodée là où possible.
- Finalement, le groupe a discuté le questionnaire suggéré pour les détenteurs de permis de transformation. Le groupe supporte fortement cette initiative et a propose plusieurs améliorations.